



Conseil lémanique pour l'environnement

- **AGENA** Association gessienne de protection de la nature Pays de Gex (Ain)
- **Amis de la Terre** Haute Savoie
- **ATE** Association transports et Environnement Genève, Valais et Vaud
- **Equiterre**
- **FNAUT** Haute Savoie, Fédération des associations d'usagers des transports
- **FRAPNA** Fédération des associations de protection de la nature Ain et Haute-Savoie
- **GENESIS** Fédération des associations du Genevois (Genevois – Hte Savoie)
- **Pro Natura** Genève, Valais et Vaud
- **WWF** Fonds mondial pour la nature Valais et Vaud

Le CLE est actif dans l'Ain, en Haute Savoie, à Genève, dans le Pays de Vaud et en Valais
Depuis 1989, il fédère les plus importantes associations de protection de l'environnement du bassin lémanique et totalise près de 80'000 adhérents

Projet d'agglomération du Grand Genève

Suivi du Livre vert 2 de la CEST et du CLE

février 2014



Coordination économique et sociale transfrontalière

- **Association Savoie – Mont Blanc** (espérance et solidarité)
- **ATE** Association Transports et Environnement
- **CFDT** Ain et Haute Savoie
- **Equiterre**
- **MPF** Mouvement populaire des familles
- **SIT** Syndicat interprofessionnels des travailleurs/euses
- **Université populaire Savoie - Mont Blanc**

La CEST, active depuis plus de 25 ans dans l'Ain, à Genève et en Haute-Savoie, regroupe des associations et organismes français et suisses.

Nota bene: Les deux coordinations totalisent environ 100'000 adhérents

Sommaire

Résumé p3

Avant-propos p4

1. Introduction

2. Bilan et questionnement

- 2.1. Le bilan du PA1 p5
- 2.2. La connaissance du territoire p5
- 2.3. Le questionnement p7
- 2.4. Dialogue social p 7
- 2.5 La démographie p7

3. Remarques sur divers thèmes, dont la politique des services

- 3.1. La gouvernance p8
- 3.2. L'emploi p11
- 3.3. L'économie sociale et solidaire p13
- 3.4. Le chômage p13
- 3.5. La précarité p16
- 3.6. La formation p19
- 3.7. La santé p20
- 3.8. La culture p21
- 3.9. L'environnement p21
 - 3.9.1 Empreinte écologique du Grand Genève
 - 3.9.2 Pollution de l'air
 - 3.9.3 Bruit
 - 3.9.4. Nature et paysage
- 3.10. L'agriculture

4. Urbanisation / logement p31 à 35

- 4.1. Développement de l'offre de logements par territoire
- 4.2. Développement de l'offre de logements aidés par territoire
- 4.3. Suivi de la politique du logement sur les territoires de l'agglomération transfrontalière
- 4.4. Dispositifs financiers
- 4.5. Observatoire du foncier stratégique
- 4.6. Suivi de la consommation d'espace et mobilité
- 4.7. Nouvelles formes d'Habitat
- 4.8. Révision du PDHT
- 4.9. Gouvernance et animation de la Commission logement du CRFG
- 4.10. Encourager et maîtriser le renouvellement urbain

5. Mobilité

- 5.1. Fonds transfrontalier d'infrastructures p36
- 5.2. Mobilité douce (MD) et écomobilité innovante p37
- 5.3. Réseau de trams p38
 - 5.3.1. Ceinture tram (moyen - long terme)
 - 5.3.2. Lignes tangentielles trams (et bus)
 - 5.3. 3. Autres lignes de tram
- 5.4. Réseau ferroviaire p40
- 5.5. Réseau tram - train transfrontalier p41
- 5.6. Liaisons interrégionales et internationales p41
- 5.7. Communauté de transports p42
- 5.8. Trafic marchandise p42
- 5.9. Transports individuels motorisé (TIM) p42
 - 5.9.1. Nouvelles routes à Genève
 - 5.9.2. Routes en Haute Savoie et dans l'Ain
 - 5.9.4 Transchablaisienne
- 5.10. Mobilité et sécurité durables p44
- 5.11. P + R transfrontaliers p44
- 5.12. Commission déplacements du CRFG p44

Grand Genève : bien mais peut mieux faire...

Une deuxième phase

Le "Projet d'agglomération franco – valdo – genevois 2" (PA2) a été signé et remis à l'administration fédérale fin juin 2012. Il contient les mesures dont le début des travaux se situe entre 2015 et 2019 pour celles classées en priorité A, et, entre 2019 et 2022, pour celles classées en priorité B. Berne en a fait l'analyse et a formulé des propositions mises en consultation entre le 26 juin et le 31 octobre 2013. Le 25 octobre 2013, la CEST et le CLE ont adressé leurs remarques à l'Office fédéral du développement territorial – ARE. Ces remarques et demandes portent essentiellement sur la mobilité. Ce courrier est disponible sur le site Internet de la CEST. Le document que nous présentons ici concerne divers aspects de la "Politique de services". Il a été rédigé après juin 2012. Il fait suite au "Livre vert 2" publié en mars 2012.

En 2013, la gouvernance du Grand Genève marque une étape

En janvier 2013, le "Comité de pilotage" a laissé la place au "Groupement Local de Coopération Transfrontalière" – GLCT du "Projet d'agglomération franco-valdo-genevois". Il est composé des représentants des entités politiques en composant le territoire. Le "Forum d'agglomération" composé des représentants de 75 organisations de la société civile, regroupées dans trois collèges : économie, social et environnement a été installé le 25 septembre 2013. Les élus de l'agglomération ont tenu une réunion des "Assises transfrontalières des élus" le 21 juin 2013. Au printemps 2012, le "Projet d'agglomération" est devenu le "Grand Genève" après une consultation ouverte aux internautes. Cette dénomination a été validée par le Comité de pilotage en mai 2012. Enfin, rappelons que la nouvelle Constitution genevoise est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013. Elle comporte un article - No 145 - relatif à la "Politique régionale". Cette année 2013 aura été une étape marquante de l'histoire des relations de Genève avec ses proches voisins.

Une région prospère marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend

Le Grand Genève, une région prospère marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend ! Tel est, en résumé, le constat dont nous décrivons quelques caractéristiques dans ce document. Cette situation renforce les courants qui prônent le repli, désignent des boucs émissaires et minent la nécessaire solidarité qui devrait unir toutes les composantes de cette agglomération transfrontalière. Au risque de nous répéter, nous réaffirmons le besoin de prendre toutes les mesures susceptibles de renforcer la cohésion sociale. Celle-ci est indispensable pour la réussite du Grand Genève.

Pollution de l'air - bruit (p 23 à 26)

Nous tirons la sonnette d'alarme. Les niveaux de la pollution de l'air et de bruit sont tels qu'ils constituent un *danger sanitaire* – dans l'indifférence générale ! Selon nos calculs – extrapolés des chiffres du Ministère de l'écologie pour la France – 400 personnes décèdent chaque année dans l'Agglo, victimes de la pollution provenant principalement de la circulation routière. Pour le bruit – selon les normes OMS – la grande majorité des habitants du Grand Genève subissent un bruit routier dangereux ou très dangereux pour la santé.

Transports publics : la volonté politique s'étirole (p38 et suivantes)

Depuis plus de 10 ans nos organisations dénoncent le manque d'ambition du Grand Genève en matière de transports publics. La mise à l'enquête publique en octobre 2011 d'un réseau plus ambitieux avec notamment une *ceinture tram tangentielle* donnait l'espoir d'une prise en compte d'un réseau enfin ambitieux. Hélas, il faut déchanter, le Grand Genève continue à vouloir concentrer tout le réseau tram des TPG sur les places de Cornavin et de Bel-Air. Une hérésie! L'agrandissement de la gare de Cornavin – par ailleurs hautement souhaitable – va renforcer cette tendance. Une gare agrandie et performante avec un réseau de surface saturé !! De plus, nous devons malheureusement constater que les liaisons ferroviaires indispensables avec la France (barreaux nord et sud) sont repoussées aux calendes grecques...

La CEST et le CLE tirent la sonnette d'alarme. L'urbanisation contrôlée du Grand Genève et la nécessaire construction de logements sont mises en danger par l'inéquation entre le développement du réseau des transports publics pas assez ambitieux et la pression automobile croissante, ce qui va bloquer à relativement court terme tous les réseaux de transports et faire échouer l'urbanisation souhaitée dans le projet d'agglomération.

De plus la CEST et le CLE relèvent que – malheureusement – la volonté politique s'étirole, le canton de Genève change ses priorités en misant sur le *tout sécuritaire* qui monopolise des moyens financiers importants comme pour la nouvelle prison et autres centres de détention.

L'enjeu pour le Grand Genève peut être résumé assez simplement: fuite en avant ou maîtrise dans l'esprit du développement durable. Le choix ne pourra pas être repoussé plus longtemps.

Suivi du *Livre vert 2*

Avant propos

Depuis 2007 la CEST et le CLE, ont eu l'occasion de formuler de nombreuses remarques sur le Projet d'Agglomération du Grand Genève.



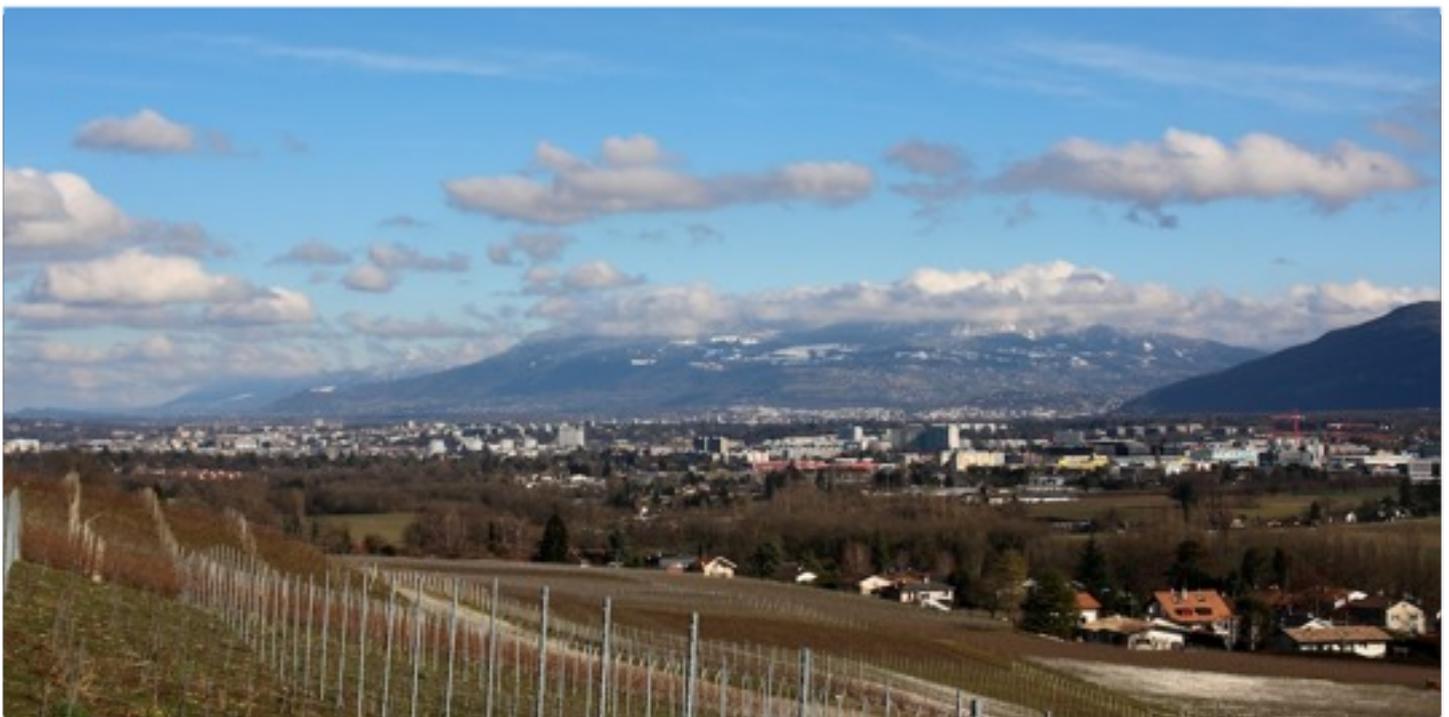
1. [Livre vert 1](#) (2007) avant-projet d'agglo 1
2. [Suivi du Livre vert](#) (2009) Projet d'agglo 1
3. [Gouvernance participative au niveau régional](#) 2002-2009
4. [Suivi de la politique des services](#) (2010)
5. [Prise de position sur l'avant-projet d'agglo 2](#) (janv 2011)
6. Projet de [Plan directeur cantonal PDCan Genève 2030](#) (juin 2011)
7. [Livre vert 2](#) (fév 2012)

Ces documents peuvent être consultés sur le site Internet de la [CEST](#) et/ou du [CLE](#). Voir les liens hypertextes ci-dessus.

Le document présenté ici se veut surtout une actualisation des propositions et remarques présentées depuis 2007. Il marque aussi l'évolution de notre réflexion en fonction du contexte auquel nous sommes confrontés. Il a été rédigé avant la parution du [rapport d'examen](#) de la Confédération.

Votation sur l'immigration de masse du 9 février 2014

La CEST et le CLE réaffirment leur soutien au nécessaire approfondissement du développement du Grand Genève. Les deux coordination sont confortées dans leur démarche par le rejet clair des cantons de Vaud et de Genève de l'option isolationniste et du replis sur soi.



Le Grand Genève vu depuis le coteau de Bernex

1. Introduction

Une région prospère, marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend.

Ce titre résume le constat que l'on peut dresser en examinant la situation socio-économique de la région franco – valdo – genevoise. Une situation qui mine dangereusement la cohésion sociale. Le bien commun commande un partage équitable des richesses. La paix sociale est aussi une composante de l'attractivité de cette région.

Il appartient aux institutions politiques propres à chacune des parties de cette région – et aux organes transfrontaliers – de prendre les mesures économiques, sociales et environnementales susceptibles de garantir à tous les habitants du Grand Genève une vie digne. Il y a là un véritable défi à relever dans une économie mondialisée qui voit de nombreux pays européens, ou plus lointains, plongés dans une crise économique sévère à laquelle s'ajoute une crise écologique planétaire.

En 2012, la décision de l'entreprise Merck Serono de cesser ses activités à Genève, et le choix de Songdo, cette ville de Corée du Sud, préférée à Genève pour abriter le siège du "Fonds vert pour le climat" de l'ONU sont deux exemples significatifs montrant la fragilité du "rayonnement" de Genève. Rien n'est définitivement acquis, même si Genève, comme cela a été annoncé en octobre 2013, accueillera le "Human Brain Project" sur le Campus Biotech de Sécheron /Genève.

Il y a deux siècles, l'avenir de Genève - la création du Canton - était en discussion en Suisse même, et dans plusieurs capitales européennes. Genève y a fait entendre sa voix et valoir ses intérêts. Les choix faits à l'époque, notamment le tracé de la frontière, continuent d'avoir une influence sur le vécu des habitants de la région. Encore maintenant, ce qui se passe en Europe et dans le monde influence notre quotidien. Mais, à la différence de l'époque, en devenant canton suisse, et la politique extérieure relevant de la Confédération, Genève doit impliquer l'État fédéral quand elle veut traiter avec son voisin français.

Cependant, le Conseil de l'Europe, dont la Suisse et la France sont membres, a ouvert des possibilités au développement d'institutions et de politiques transfrontalières. Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière – GLCT qui a succédé, en janvier 2013, au "Comité de pilotage" du projet d'agglomération est une structure "inventée" au Conseil de l'Europe. Avec le Forum d'agglomération mis en place en septembre 2013, les organisations de la société civile ont maintenant la possibilité de participer à la construction de la région.

Cette année 2013 aura été une année "historique" dans les relations de Genève avec ses voisins. Un peu plus de pouvoir aura été donné à la société civile locale pour agir sur son propre destin. Une heureuse manière de célébrer le 40^e anniversaire du Comité Régional Franco – Genevois – CRFG.

Les nouvelles institutions mises en place dans le cadre du Grand Genève auront-elles la volonté et surtout les moyens nécessaires pour construire une région plus solidaire où le bien vivre en commun est réel. Sauront-elles contribuer à réduire les inégalités et l'extension de la précarité qui minent la cohésion sociale ?

2. Bilan et questionnement

2.1. Le bilan du PA1

L'établissement d'un "bilan d'étape" du Projet d'agglomération est difficile pour les organisations de la société civile, notamment en ce qui concerne la politique des services, particulièrement en ce qui touche l'agriculture et l'environnement. Il y a essentiellement deux raisons à cela. Tout d'abord, la répartition des actions entre le CRFG, ses Commissions et Groupes de travail et le "Projet d'agglomération". Et, ensuite, le nombre de "Fiches" et "Axes" d'actions de la seule Politique de Services ([Annexe 8](#) - 4,9 Mo) du Projet d'agglomération. Selon notre pointage, les premières sont au nombre de 85 et 48 pour les seconds. Ainsi, le regard que nous entendons porter dans ce document n'a pas, et de loin, la prétention d'être exhaustif. Une partie de ce document est en quelque sorte une note de conjoncture de la situation de la région à l'automne 2013.

Si le "Grand Genève" commence à être connu, la manière dont ce projet se concrétise est souvent moins bien perçue par la population.

C'est pour y voir plus clair que la CEST a organisé le 11 décembre 2013, une rencontre au cours de laquelle le Chef de projet pour Genève, Sylvain Ferretti a présenté les principales avancées du Projet d'agglomération du Grand Genève.

2.2. La connaissance du territoire

La connaissance du territoire s'est améliorée au cours de ces derniers mois. Plusieurs publications récentes permettent de mieux appréhender la réalité territoriale. Les premières évoquées ci-après sont plutôt globales. D'autres seront mentionnées plus loin en fonction des thèmes abordés.

Dans le domaine de la connaissance du territoire, le Projet d'agglomération comporte huit "Fiches-actions" Nos 140 à 147.

Suivi du *Livre vert 2*

2.2.1 L'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST

En 2012 et 2013, l'Observatoire Statistique Transfrontalier – OST, fruit d'une collaboration entre la Direction régionale Rhône-Alpes de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – INSEE et l'Office Cantonal (genevois) de la Statistique – OCSTAT a publié deux "Synthèses" annuelles et quatre "Fiches".

La "Synthèse" [2012](#) a pour titre "L'espace transfrontalier genevois résiste à la crise". Celle de [2013](#) a été publiée sous le titre "L'espace transfrontalier genevois poursuit sa croissance". Publiées au début du 3^e trimestre de l'année, ces synthèses constituent un reflet unique et très utile pour suivre de nombreux indicateurs. Pour l'évolution de la conjoncture économique, il est cependant nécessaire de se référer à d'autres sources spécifiques propres à chaque territoire.

Dans la même période 2012 – 2013, l'OST a publié également quatre "Fiches thématiques". En octobre 2012, il en a publié une ([1-2012](#)) sur les "Projections démographiques 2011-2040 pour l'Espace transfrontalier genevois". En janvier 2013, la fiche [1-2013](#), sur la "Précarité dans l'Espace transfrontalier genevois". On y reviendra plus loin. En juin, la fiche [2-2013](#), sur la "Genève transfrontalière en comparaison européenne : résultat de l'audit urbain 2007 – 2009". En juillet, la fiche [3-2013](#) relative au "Profil des actifs transfrontaliers dans la zone d'emploi du Genevois français". En novembre 2013, il a publié la fiche ([4-2013](#)) intitulée "Les ménages actifs de la zone d'emploi du Genevois français face au travail frontalier".

Sur son site, l'OST (<http://www.statregio-francosuisse.net/>) publie d'autres statistiques en matière de logement et de chômage par exemple.

2.2.2. L'INSEE publie un "Portrait de Territoire" de l'ARC

En octobre 2012, l'INSEE – Rhône-Alpes a publié un "Portrait de Territoire" concernant le périmètre de l'Association Régionale de Coopération – ARC à partir des données du recensement de la population de 2009. Au sommaire de cette [brochure](#) de 38 pages, figurent les points suivants : Résumé statistique / Evolution et structure de la population / Emploi – Population active – Chômage – Migration domicile travail / Salaires et revenus d'activité – Niveaux de vie – Patrimoine / Logement / Diplômes – Formation / Démographie des entreprises – Caractéristiques des entreprises et des établissements / Exploitations agricoles / Tourisme.

2.2.3. CRFG : "Notre région, mode d'emploi"



En mars 2013, le Service des Affaires extérieures du Canton de Genève a publié une [brochure](#) "Notre région, mode d'emploi – Qui fait quoi dans la région franco – valdo – genevoise ?"

Ce document rappelle les différentes structures transfrontalières qui existent dans cette région : Le Comité Régional Franco Genevois - CRFG, le "Grand Genève", le "Conseil du Léman" et la "Métropole Lémanique".

Le guide ainsi que la présentation sont téléchargeables depuis le site Internet de la CEST.

Cette publication constitue une information de base pour celles et ceux qui s'intéressent à cette région transfrontalière.

Le 27 mai 2013, la CEST a organisé une rencontre animée par Anna-Karina Kolb, Co-secrétaire générale du CRFG. Une trentaine de personnes ont participé à cette réunion.

[Voir le site de la CEST.](#)

2.3. Le questionnement

Les pressions extérieures sur la Suisse – et donc sur Genève - en matière de fiscalité des entreprises, de secret bancaire et de sociétés se livrant au commerce des matières premières sont susceptibles d'avoir des conséquences non négligeables sur l'économie et les finances genevoises avec une probable influence sur l'ensemble du bassin d'emploi. Les organisations qui ont été à l'origine des "Assises transfrontalières" du 1^{er} décembre 2012 ont adressé un [courrier](#) aux responsables du GLCT pour attirer leur attention sur la nécessité de tenir compte de l'impact que peut avoir sur la région une modification de la fiscalité des entreprises dans le Canton de Genève.

Dans notre précédent document, le "Livre vert 2", nous avons évoqué comment la double crise économique et écologique questionne ceux qui veulent relever le défi de construire une autre économie plus solidaire et plus respectueuse de la planète. Comment assurer une transition où les plus faibles ne seront pas pénalisés ?

Le "Projet" que constitue le "Grand Genève" saura-t-il répondre à cette exigence ?

2.4. Dialogue social

Dans le "Livre vert 2" nous déplorions le fait que le "Forum d'agglomération", dont la création était prévue dans la Charte d'engagement du PA1, n'avait pas vu le jour. En mars 2012, les responsables du Projet d'agglomération ont organisé une réunion publique consacrée au lancement du Forum. Cela a commencé par la constitution d'un "Groupe de travail" chargé de rédiger le "Règlement intérieur" du Forum. Une fois ce règlement établi, un appel à candidatures a été lancé. Le Forum a été installé le 25 septembre 2013. On reviendra plus loin sur ce sujet.

Il est réjouissant de voir comment la "démarche participative" voulue par la Confédération a trouvé une solution. Reste à faire en sorte que ce Forum contribue à construire une agglomération qui réponde aux aspirations de la population.

2.65. La démographie

2.65.1. Projections démographiques 2011 - 2040

En septembre 2012, l'Observatoire Statistique Transfrontalier – OST a publié une "Fiche" (1-2012) et un "[Rapport technique](#)" relatifs aux Projections démographiques 2011-2040 pour l'Espace transfrontalier genevois". Selon cette étude, la population du Grand Genève passerait d'environ 921'000 habitants en 2010, à une population se situant entre 1,235 million et 1,284 million d'habitants en 2040, soit une augmentation allant de 34% à 39%.

Pour rappel, en 2007, à la signature du PA1, on avait calculé que l'agglomération comptait 770'000 habitants. Il était prévu qu'elle en compterait 200'000 de plus en 2030, soit un total de 970'000 habitants. La prévision de 2012 montre qu'en 2010, l'agglomération comptait bien 921'300 habitants. Il est prévu maintenant qu'en 2030, elle en compterait entre 1'134'100 et 1'165'000 selon l'un ou l'autre scénario envisagé. Par rapport à ce qui était prévu en 2007, cela représente une différence se situant dans une fourchette allant de +164'000 à +195'000 habitants. Soit entre 17% et 20% de plus que prévu initialement en 2007.

Si ces chiffres restent une "projection", il n'en reste pas moins que la CEST a pu constater que, dans le passé, les projections calculées par l'OCSTAT étaient atteintes plus vite que prévu. On imagine aisément l'impact de cet accroissement démographique dans de nombreux domaines.

2.5.2. Démographie genevoise

En 2012, la population résidante du canton de Genève augmente de 3 594 personnes, soit + 0,8 % en une année. Elle s'établit à 470 512 habitants à fin décembre. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée en 2011, mais elle reste inférieure au fort accroissement démographique des années 2008 à 2010 (+ 5 400 personnes en moyenne par an). L'Office Cantonal de la Statistique – [OCSTAT](#) relève que le gain de population de 2012 est dû exclusivement au gain migratoire étranger (+ 4'696 personnes dont + 2'823 ressortissants de l'Union Européenne - UE des 27). Cette arrivée de migrants de l'UE est souvent qualifiée de "nouvelle migration". Ce sont des personnes originaires des pays européens en situation de grave crise économique, Espagne, Portugal... À son arrivée à Genève, cette population est souvent en situation précaire.

Devant l'afflux de ressortissants de l'Union Européenne, pas seulement à Genève, mais dans toute la Suisse, le Conseil fédéral a décidé d'actionner la "Clause de sauvegarde" prévue par l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'UE. Une disposition permettant d'interdire temporairement l'entrée en Suisse de ressortissants de cette zone. On y reviendra plus loin à propos de l'emploi. L'acceptation de l'initiative contre « l'immigration de masse » acceptée par le Peuple suisse le 10 février va encore plus loin et ouvre une période d'incertitude.

Suivi du *Livre vert 2*

À propos des flux migratoires, il faut relever que parmi les 22'522 personnes qui ont quitté le canton en 2012, 31% sont de nationalité suisse. Comme les années précédentes les destinations les plus prisées des émigrés sont le district de Nyon et la zone d'emploi du Genevois français : près du quart partent s'y installer.

2.5.3. L'évolution démographique dans l'Ain et la Haute-Savoie

En France, les populations légales 2011 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Selon l'INSEE, La population totale de l'[Ain](#) est de 603'827 personnes (621'095 avec les doubles comptes) (566'700 en [2006](#), 515'270 en 1999 et 471'019 en 1990). Celle de la [Haute-Savoie](#) est de 746'994 (770'450 avec les doubles comptes), 760'979 personnes (696'300 en [2006](#), 631'679 en 1999 et 568'286 en 1990). La croissance démographique se poursuit dans les deux départements voisins de Genève.

2.5.4. Vers un "Contrôle de l'habitant" en France ?

La proposition de loi [No 966](#) relative à la "Déclaration de domiciliation" de Mme Virginie Duby-Muller, Députée de la Haute-Savoie, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 avril 2013, tend à créer une sorte de "Contrôle de l'habitant". Elle rend obligatoire une "déclaration de domicile" pour toute personne qui établit ou transfère son domicile dans une commune ou l'un ou l'autre des arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Il est prévu que cette déclaration doit être faite auprès des services de la mairie de cette commune ou de cet arrondissement.

Selon des déclarations de l'auteur de la proposition de loi, la population visée est celle des "faux résidents secondaires suisses", de fait des personnes installées de façon permanente dans une commune française. Elles en utilisent des services et les infrastructures sans contrepartie financière. (Voir TdG du 19/04/2013).

Si il est intéressant de noter cette réaction motivée par un manque à percevoir de fonds frontaliers, relevons que la concrétisation de cette proposition en une loi est impensable dans le contexte français.

3. Remarques et propositions sur différents thèmes

3.1. La gouvernance

3.1.1. La nouvelle Constitution genevoise

La nouvelle [Constitution](#) genevoise a été adoptée par les citoyens genevois le 14 octobre 2012 pour entrer en vigueur le 1er juin 2013.

3.1.1.1. La politique régionale

La politique régionale fait l'objet de l'article 145 :

1 La politique régionale vise le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise.

2 Le canton promeut une collaboration institutionnelle transfrontalière permanente, cohérente et démocratique, avec la participation des collectivités publiques et des milieux socio-économiques et associatifs.

La CEST et le CLE avaient été auditionnés le 16 juin 2009 par la Commission thématique No 4 de l'Assemblée constituante traitant de "l'organisation territoriale et relations extérieures". Un rapport avait été remis aux constituants à cette occasion concernant les institutions transfrontalières. Puis, en mars 2011, la CEST a répondu au questionnaire (question 17) et à la consultation concernant l'**avant-projet** de Constitution dans lequel les relations régionales étaient traitées à l'article 140 :

Art. 140 Relations régionales

¹ La politique régionale vise le développement durable et équilibré de la région franco-valdo-genevoise. Elle tend notamment à l'harmonisation et à la coordination des instruments juridiques, ainsi qu'au règlement de la compensation des charges.

² Le canton et les communes promeuvent, dans le respect du droit international, la création d'une institution permanente de collaboration régionale.

Dans sa réponse du 24 mars 2011, la CEST fait état du manque de clarté et de la difficulté de créer une instance politique transfrontalière démocratiquement élue (Question 17).

La CEST a proposé la rédaction suivante de l'article traitant des relations régionales :

Art. 140 Relations régionales

¹ La politique régionale vise le développement solidaire, durable et équilibré de la région franco-valdo-genevoise. Elle cherche notamment à répondre aux besoins de la population dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'alimentation, de la sécurité, de l'emploi et de la protection sociale. Elle protège le cadre de vie.

² Le canton conduit cette politique, à travers les instances transfrontalières, avec la participation des collectivités publiques, des milieux socio-économiques et du monde associatif.

Suivi du *Livre vert 2*

Notre proposition donnait des objectifs plus précis à la collaboration transfrontalière.

Il faut remercier Jean-François Rochat qui a réalisé un travail conséquent au sein de la "Commission 4" de l'Assemblée constituante.

La participation des milieux économiques et du monde associatif a maintenant, à Genève, une base constitutionnelle.

3.1.1.2. Désignation d'un Président du Conseil d'État

La nouvelle Constitution, dans ses articles 105 et 106, prévoit la désignation d'un(e) Président(e) du Conseil d'Etat pour la durée de la législature. La personne - qui dirige le département présidentiel - est notamment chargée des relations extérieures. Elle aura la responsabilité du Comité Régional Franco-Genevois – CRFG. Sous l'ancienne Constitution, c'est le Conseiller d'Etat en charge des "Affaires extérieures" qui représentait Genève au CRFG. Après les élections genevoises d'octobre et novembre 2013, c'est M. François Longchamp qui a été désigné président du Conseil d'État.

3.1.2. Le Comité Régional Franco Genevois - CRFG

Il manque une vision d'ensemble du travail réalisé dans les diverses instances du CRFG : Comité plénier, Bureau (maintenant devenu "Instance politique de coopération"), Commissions et Groupes de travail.

Le Comité plénier ne s'est plus réuni depuis février 2011 ! La périodicité des réunions des Commissions et Groupes de travail est très variable, au mieux deux réunions dans l'année. À notre connaissance, il n'y a toujours pas de rapport annuel qui résume le travail effectué dans les diverses instances.

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 1*" :

Réformer le CRFG

- *Améliorer la représentativité du CRFG.*
- *Améliorer le fonctionnement du CRFG*
- *Réunir tous les participants (Commissions et GT) à intervalle régulier*
- *Améliorer la communication du CRFG*

Dans le "*Livre vert 2*" :

- *Publication régulière d'une "Lettre d'information" abordant l'ensemble des activités du CRFG et*
- *Rendre plus attractif et plus complet le site Internet du CRFG.*
- *Dotation de personnel et de moyens budgétaires supplémentaire aux secrétariats du CRFG, notamment pour la mise en œuvre du volet "Politique de Services" du projet d'agglo.*

3.1.3. Le "Grand Genève", le GLCT et le Forum d'agglomération

3.1.3.1. Le "Projet d'agglomération" devient "Le Grand Genève"

Du 24 mars au 1^{er} mai 2012, par voie électronique, les personnes intéressées étaient appelées à choisir un nom pour désigner le Projet d'agglomération. Le choix était entre trois propositions : Genève Agglo, Le Genevois, le Grand Genève. Dans leur majorité, 5'031 internautes ont choisi le "[Grand Genève](#)". Le Comité de pilotage du projet d'agglo a validé ce nom le 3 mai 2012.

3.1.3.2. Le GLCT

Le [28 janvier 2013](#), le "Comité de pilotage du Projet d'agglomération" a laissé la place au "Groupement Local de Coopération Transfrontalière – GLCT" dont les statuts avaient été adoptés le 28 juin 2012. Il s'agit du premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée. À l'avenir, il devrait devenir un Groupement Eurorégional de Coopération – GEC selon les dispositions prévues par le Conseil de l'Europe.

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 2*"

Par la présente, nous vous demandons

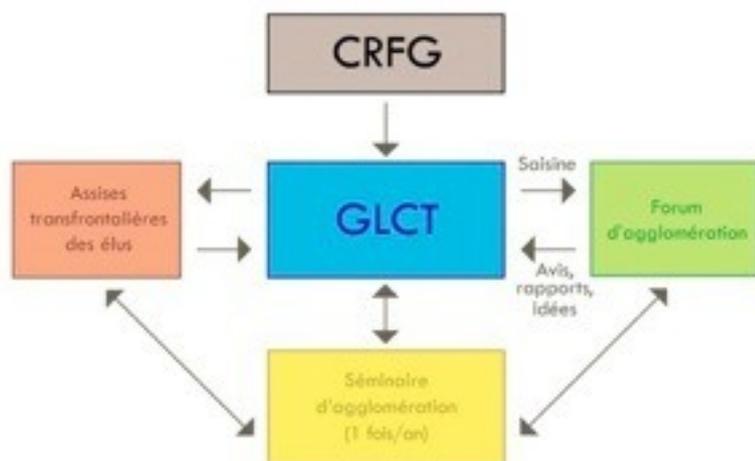
- *de mettre en œuvre un processus de concertation avant d'avoir "bouclé" ledit projet.*
- *de mettre sur pied le "Forum d'agglomération" prévu dans la charte de 2007. Voir le cahier annexe No2, partie intégrante de ladite charte.*

3.1.3.3. Le Forum d'agglomération

Le 12 janvier 2012, les quatre entités porteuses des "Assises transfrontalières" organisées le 3 décembre 2011 à la "Maison des associations" de Genève, ont adressé un [courrier](#) aux co-présidents du Projet d'Agglomération FVG dans lequel elles demandent la constitution du Forum d'Agglomération prévu dans les textes du PA+ signé en 2007. La réponse est venue peu après.

Suivi du *Livre vert 2*

En effet, le 15 mars 2012, à Genève, les responsables du PA ont organisé un séminaire sur le thème : "Quelle place pour la société civile franco – valdo – genevoise ?". À cette occasion, un appel de candidatures a été diffusé pour la constitution d'un Groupe de travail chargé de rédiger le "Règlement intérieur" de ce Forum d'agglomération.



La CEST et le CLE ont fait acte de candidature. Celles-ci ont été acceptées avec celles de quinze autres entités. La première réunion du Groupe de travail a eu lieu le 31 mai et la sixième et dernière séance a eu lieu le 28 novembre 2012. Ce Règlement a été adopté par l'assemblée du GLCT lors de sa séance d'installation, le 28 janvier 2013. Selon ce règlement, le Forum est composé d'une assemblée de 40 à 60 membres. Cette assemblée est constituée de trois collèges : économique, environnemental et social et culturel. Un appel à candidatures,

cette fois pour être membre du Forum, a été lancé à mi-mars 2013 avec un délai de réponse au 30 avril. Le 30 mai, le GLCT a publié la composition du Forum. Une centaine d'entités ont fait acte de candidature et, finalement, 75 d'entre-elles ont été retenues pour composer les trois collèges prévus par le règlement intérieur, soit 25 dans chacun des collèges. Il a été officiellement installé le 25 septembre 2013. Alain Rouiller a été élu président. Structurellement, ce Forum est rattaché au GLCT qui, lui - même, travaille sous l'autorité du CRFG. Il est également prévu des "Assises transfrontalières des élus". Un séminaire annuel doit réunir les membres du GLCT, du Forum et des élus.

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 2*"

- Créer le "Forum d'agglomération" dans les meilleurs délais

Comme on peut le lire ci-dessus, le Forum a été installé. Cela satisfait l'une de nos propositions parmi les plus anciennes et les plus importantes.

3.1.4. Les autres institutions transfrontalières de la région

Pour mémoire, on l'a vu au point 2.2.3, il existe encore d'autres structures transfrontalières dans la région lémanique : le Conseil du Léman créé en 1987 qui comprend les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour la France et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève pour la Suisse; les Etats français et suisses y ont un statut d'observateurs. La "Métropole Lémanique" est une entité issue d'un accord entre les gouvernements genevois et vaudois.

Notre demande :

- que le Grand Genève soit considérée comme une métropole (collectivité locale à statut particulier). Lyon sera l'une des premières métropoles françaises à partir du 1er janvier 2015. Elle reprendra les compétences du département du Rhône, notamment en matière de transport et de développement économique. La partie française du Grand Genève répond aux critères de taille critique...
- de mettre à l'ordre du jour du "Séminaire annuel" prévu dans l'organigramme du GLCT, un bilan annuel des avancées du PA dans ses différentes "Fiches – actions".

3.1.5 Identité du Grand Genève

L'identité du « Grand Genève » et sa capacité à trouver une cohésion sociale à travers des mesures visant à réduire les disparités et à garantir des salaires dignes permettant à tout un chacun de vivre dans sa région de manière pérenne se doit d'être au centre de toute gouvernance. Le Grand Genève ne peut se voiler la face quant aux nécessités de nivellement vers le haut de ses régions limitrophes. Au-delà de l'aspect économique, une identité se construit à travers un sentiment d'appartenance à un groupe et est l'objet d'appropriation lorsque le tissu social comprend et intègre des objectifs fédérateurs malgré une histoire séparatiste, principalement de Genève avec la France voisine. Dans cette optique, il semble pertinent de bien penser et mieux communiquer les nécessités de former le Grand Genève en tant qu'agglomération, région transfrontalière pertinente face à notre conjoncture. Le grand public pourrait être amené à se familiariser avec cette perspective à travers des événements sportifs, socio-culturels...des manifestations à même de montrer l'impact identitaire d'une telle convergence, tout en luttant contre un racisme présent ou latent à travers des mesures de prévention et d'intégration.

3.2. L'emploi

Concernant l'emploi et l'économie en général, le projet d'agglomération comporte neuf Fiches-actions (Nos 101a,b,c,d,e à 104)

3.2.1. La Libre circulation des personnes / Clause de sauvegarde

L'accord de libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union Européenne - UE et ses conséquences sur le marché du travail fait débat. Les mesures d'accompagnement – lutte contre le dumping salarial, conclusion et extension des conventions collectives de travail par exemple - sont jugées insuffisantes par les organisations syndicales. L'afflux de ressortissants de l'Union Européenne a conduit le Conseil fédéral à activer, dès le 1^{er} mai 2013 et pour une année la "[Clause de sauvegarde](#)" prévue par ces accords. Cela concerne les travailleurs titulaires d'un permis "B" (accordés pour 5ans) et les permis L, dits de courte durée, accordés pour un an. Les permis G, travailleurs frontaliers ressortissants de l'UE) ne sont pas concernés par cette mesure.

3.2.2. L'étude de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi

En février 2013, à la demande du Secrétariat (suisse) à l'Economie – SECO, L'Observatoire Universitaire de l'emploi de l'université de Genève a publié une [étude](#) sur "Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse".

Les résultats principaux de l'analyse économétrique (p.84 & 85) montrent que, dans l'ensemble, les effets sont de faible ampleur mais il y a des gagnants et des perdants. Les plus grands perdants sont les jeunes travailleurs (suisses ou étrangers) avec une formation tertiaire et qui ont déjà accumulé une certaine expérience professionnelle (entre 10 et 15 ans). En l'absence d'ALCP (Accord sur la libre circulation des personnes), leurs salaires réels en 2010 seraient d'environ 1.6% plus élevés de ce qu'ils sont. Une perte comparable (-1.4%) est subie par les travailleurs étrangers âgés (plus de 35 ans d'expérience professionnelle) ayant un niveau d'éducation primaire. Il est intéressant de constater que les salaires réels des jeunes travailleurs disposant d'une formation tertiaire ont en effet diminué depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP.

En revanche, les travailleurs suisses faiblement qualifiés ont plutôt profité de l'ALCP, et voient leurs salaires réels augmenter de 1.1%. D'une part, ils bénéficient de la complémentarité avec les nouveaux immigrants européens qui sont plus qualifiés qu'eux, et dont l'arrivée tend à accroître la demande pour les travailleurs peu qualifiés. D'autre part, ils sont partiellement abrités de la concurrence directe des nouveaux immigrants peu qualifiés car ils sont spécialisés dans des domaines d'activité où la concurrence étrangère est peu active. Pour les salariés qui ont un niveau d'éducation secondaire, l'effet de l'ALCP est assez faible : les plus expérimentés et les plus jeunes en profitent alors que les autres voient leurs salaires baisser très légèrement.

3.2.3. Situation à Genève

Au IV^e trimestre 2012, on compte au total 285'500 emplois, dont 206'400 plein temps et 79'100 temps partiel. En équivalent plein temps cela représente 250'000 emplois. À la même période en 2011 et 2010, on en comptait respectivement 247'200 et 243'500. La progression a été de 3'700 emplois en 2011 et de 2'800 en 2012. Soit + 1,51 % en 2011 et 1,13 % en 2012

Entre le IV^e trimestre 2011 et le IV^e trimestre 2012 le nombre d'emplois en équivalent plein temps est passé de 246'400 à 249'500, soit une progression de 1,25 %

En mai 2013, l'OCSTAT a publié une [information](#) selon laquelle, en 2010, 109'000 personnes exercent une activité professionnelle à Genève, mais résident ailleurs : 80'000 ont leur domicile en France et 29'000 dans un autre canton suisse. Au total, un gros tiers des 299'000 personnes qui exercent une activité professionnelle à Genève résident en dehors du canton. En croisant différentes sources, l'Office estime à 16'500 le nombre de Suisses (y compris les binationaux) résidant en France et travaillant à Genève au début de 2009.

3.2.4. Situation de l'emploi dans les deux départements de l'Ain de la Haute-Savoie

En France, l'un des indicateurs de l'évolution de l'emploi est celui de "l'emploi salarié marchand" calculé par l'[INSEE](#) pour chaque département.

Dans le département de l'Ain, entre le 4^e trimestre 2011 et le 4^e trimestre 2012, le niveau de l'emploi salarié marchand s'est réduit de - 0,9%, passant de 130'730 à 129'527 emplois. Entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2013, l'emploi a légèrement progressé de 0,2% passant de 129'991 à 130'303 emplois.

En Haute-Savoie, entre le 4^e trimestre 2011 et le 4^e trimestre 2012, il est noté une légère progression de 0,1%. Le nombre de ces emplois passe de 179'362 à 179'616. Entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2013 l'emploi est resté quasiment stable, respectivement 179'792 et 179'738 emplois.

Suivi du **Livre vert 2**

Propositions déjà formulées dans le "**Livre vert 1**"

Promouvoir des emplois accessibles aux personnes peu ou faiblement qualifiées.

- *Étendre aux services de la promotion économique la tâche de promouvoir des emplois pour des personnes peu ou faiblement qualifiées, ainsi que pour les personnes handicapées ou en situation d'exclusion sociale.*
- *Mise en chantier rapide d'une politique transfrontalière pour l'emploi et la lutte contre le chômage, la précarité et l'exclusion.*
- *Établir une statistique des brevets déposés dans les différentes parties de la région*
- *Accorder une distinction (par le CRFG) à une invention capable de réduire l'empreinte écologique et favoriser son développement dans l'agglomération quand elle entraîne une création d'emplois*

Propositions déjà formulées dans le "**Livre vert 2**"

- Améliorer la statistique de l'emploi pour la partie française de l'agglomération, notamment son actualisation, afin de la rendre compatible avec la statistique suisse.
- Créer un Groupe de Travail "Emploi" au sein de la Commission "Economie, emploi et formation professionnelle" du CRFG chargé de mettre en oeuvre une politique transfrontalière de l'emploi, notamment pour les aspects qualitatifs et prospectifs. Il devrait être composé de représentants des partenaires sociaux et des spécialistes de l'emploi des milieux académiques.
- Inventaire quantitatif et qualitatif du profil professionnel des métiers liés au développement durable (cleantech, etc)
- Ouverture de nouveaux emplois pour les collectivités publiques pour répondre aux besoins résultants de la croissance démographiques.

3.2.5. Les frontaliers

L'OCSTAT et l'OFS publient chacun une statistique des [travailleurs frontaliers](#). Le premier calcule le nombre de titulaires d'un permis frontalier et le second évalue le nombre de travailleurs frontaliers étrangers actifs.

À la fin juin 2013, l'OCSTAT a compté 84'857 titulaires d'un permis frontalier. Il y en avait 77'495 un an plus tôt, soit une progression annuelle de 9,5 %.

Au II^e trimestre 2013, l'OFS comptait 68'935 frontaliers étrangers actifs dans le canton de Genève. Ils étaient 64'198 au même trimestre 2012, soit une progression annuelle de 7,4%

Il faut noter que le nombre de frontaliers croît en valeur absolue plus vite que le nombre d'emplois à Genève.

Notre demande :

Il serait utile de connaître le nombre total de "frontaliers fiscaux" étrangers et suisses (qui n'ont pas besoin de permis).

3.2.5.1. La présence de travailleurs frontaliers, source de controverse.

On sait la polémique récurrente autour de l'embauche de travailleurs frontaliers, de la préférence cantonale pour l'engagement de chômeurs résidents dans le canton de Genève.

Une étude de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi – OUE, de l'Université de Genève, réalisée entre octobre 2010 et octobre 2011, soit avant toute polémique, a étudié les pratiques d'embauche sur le marché du travail genevois. Cette enquête a été réalisée en envoyant des candidatures fictives pour des emplois nécessitant une formation de base de niveau CFC, BEP et CAP et peu d'expérience professionnelle. Dans le premier paragraphe de la [synthèse](#), l'OUE affirme que : *"Les résidents suisses ont une probabilité plus forte d'être retenus que les candidats transfrontaliers. Non seulement la main-d'œuvre transfrontalière n'est pas privilégiée mais une «préférence cantonale» qui ne dit pas son nom continuerait de fait à s'appliquer. Cette conclusion peut être due également à la proximité géographique des candidats résidant dans le canton de Genève ou à une meilleure connaissance des titres suisses".*

À l'automne 2013, lors de la campagne électorale qui a précédé les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat genevois, les slogans anti-frontaliers ont à nouveau été utilisés dans les médias. Les organisations de la société civile, dont la CEST, co-organisatrices des "Assises Transfrontalières" ont publié une lettre ouverte intitulée *"Nous sommes tous des transfrontaliers" pour dénoncer la diffusion massive d'un discours qui sème la division et le ressentiment dans le territoire que nous habitons... Ce bassin de vie ne sera le territoire d'un "bien vivre ensemble" qu'en cultivant la solidarité, le partage et la coopération entre les habitants et en luttant ensemble contre les véritables causes des inégalités..."*

Notre demande :

- **Publier chaque année le nombre de "frontaliers fiscaux" qui font l'objet d'un prélèvement fiscal "à la source"**
- **Publier chaque année le montant de la rétrocession fiscale reversée par Genève (en comparaison avec les impôts payés par les frontaliers).**

Suivi du *Livre vert 2*

3.2.5.2. La rétrocession fiscale (2012 et 2011 ?)

Les "frontaliers fiscaux", c'est à dire les travailleurs étrangers et de nationalité suisse qui résident en France et travaillent à Genève se voient prélever un impôt "à la source" par le fisc genevois par l'intermédiaire de leur employeur. En vertu d'un accord franco-suisse de 1973, le canton de Genève rétrocède aux deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et de leurs communes, des "Fonds frontaliers" ou "Compensation financière genevoise", à hauteur de 3,5% du salaire brut de ces travailleurs. En 2011, cela a représenté 234 millions de CHF et 240 millions de CHF en 2012.

Le 28 juin 2012, lors de la signature du projet d'agglomération 2, les autorités du canton de Genève se sont engagées à solliciter du parlement genevois, le Grand Conseil, le vote d'un crédit annuel de l'ordre de 24 millions de CHF pour l'aménagement d'infrastructures à réaliser sur sol français. Et ce, chaque année pendant dix ans.

3.3. L'économie sociale et solidaire -ESS

3.3.1. Une rencontre régionale de l'ESS

Le 17 novembre 2012 à Uni Mail (Genève), les quatre Chambres de Franche-Comté, Genève, Vaud et Rhône-Alpes de l'ESS ont organisé une rencontre sous le titre "Quelles contributions de l'économie sociale et solidaire au territoire franco – valdo – genevois ?" Conférences, Table ronde et Ateliers ont animé la journée à laquelle il y avait 280 personnes inscrites.

Cette journée a marqué l'entrée en scène de l'ESS dans la région.

Image : Mairie de Paris



3.3.2. En France, un projet de loi sur l'ESS

En France, au mois de juillet 2013, Benoît Hamon, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire a déposé un projet de loi ([No 805](#)) de 53 articles relatif à l'économie sociale et solidaire qu'il a présenté ainsi dans l'exposé des motifs :

"La crise économique a conduit depuis 2008 à une prise de conscience généralisée de la nécessité de transformer durablement notre système économique. Un mouvement de fond prend forme dans les pays développés comme au sein des économies émergentes parmi les citoyens, les responsables publics, les chefs d'entreprises, les économistes, en faveur d'un dépassement du modèle économique classique fondé sur la maximisation des profits. Mêlant les critiques fondées sur la financiarisation, la spéculation et l'absence de prise en compte des externalités environnementales ou sociales, de nouveaux courants de pensée convergent pour appeler à la création de nouveaux « référentiels » économiques.

« Produire autrement », « entreprendre autrement », « consommer autrement » sont autant de formules qui illustrent les aspirations modernes à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement durable.

Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire (ESS) se définit comme un mode d'entreprendre apportant une réponse à ces préoccupations".

À suivre, le [processus](#) législatif !

Dans le Projet d'agglomération, une "Fiche-action" (No 70) concerne l'Economie Sociale et solidaire. Cela répond à une demande formulée antérieurement par nos organisations.

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 1*"

- *Étudier et développer les potentialités de l'économie sociale et solidaire*

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 2*"

- *Créer un Groupe de Travail "Economie Sociale et Solidaire" au sein de la Commission "Economie, emploi et formation professionnelle" du CRFG.*

3.4. Chômage

3.4.1. Situation à Genève

En 2012, en moyenne annuelle, il y avait 11'653 chômeurs inscrits et 2'930 demandeurs d'emplois non - chômeurs, soit un total de 14'582 demandeurs d'emploi. L'introduction au 1^{er} février 2012 de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend toujours certaines comparaisons annuelles délicates prévient l'OCSTAT. Entre janvier et novembre 2013, la moyenne mensuelle se situe à 12'774 chômeurs inscrits, 2'809 demandeurs d'emplois non – chômeurs, soit un total moyen de 15'583 demandeurs d'emploi.

Suivi du *Livre vert 2*

Il faudra attendre la publication des chiffres de décembre 2013 pour avoir une idée exacte de la situation sur le front du chômage, mais les chiffres disponibles font apparaître une progression du chômage de l'ordre de 6 à 7 % au cours de 2013 par rapport à l'année précédente.

Il n'y a plus de double taux de chômage - officiel et effectif - depuis juin 2012 (Informations statistiques No 39 juillet 2012). Depuis cette date, le rapport se fait avec le recensement de la population de 2010. Pendant plusieurs années, à côté du taux officiel (en rapport avec le recensement de la population de 2000), il a été calculé un "taux effectif" en rapport avec la statistique de la population active du canton. Le taux effectif était inférieur au taux officiel. En moyenne annuelle, en 2012, le taux de chômage a été de 5% (2,9% en Suisse). En 2011, les taux étaient respectivement de 5,6% et 2,8%. Dans les onze premiers mois de 2013, le taux a oscillé entre 5,3 et 5,5% pour Genève, et entre 2,9% et 3,4% pour la Suisse.

3.4.2. Situation dans les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

Les chiffres donnés ici sont ceux qui sont publiés [mensuellement](#) par Pôle emploi (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – DIRECCTE - Rhône-Alpes).

3.4.2.1. Département de l'Ain

Dans l'Ain, en 2011, il y avait, en moyenne mensuelle, 19'249 demandeurs d'emploi de la "catégorie A" et 29'558 pour les trois catégories A, B et C. En 2012, ils étaient 21'405 dans la catégorie A et 32'516 dans les trois catégories. En 2013, pour la période de janvier à novembre, la moyenne mensuelle a été de 23'289 demandeurs d'emploi dans la catégorie A (21'300 pour la même période en 2012) et 35'798 pour les trois catégories A, B et C (32'373 pour la même période en 2012).

En novembre 2013, la "Zone de Territorialisation Emploi Formation" de Gex a connu la plus forte augmentation annuelle des demandeurs d'emploi de l'Ain, soit, pour les trois catégories A, B et C : 8,7 % et 7,7 % pour la seule catégorie A.

3.4.2.2. En Haute-Savoie

Pour la Haute-Savoie, en 2011 ils étaient, toujours en moyenne mensuelle, 27'523 demandeurs d'emploi dans la catégorie A et 39'551 dans les trois catégories A, B et C. En 2012, les chiffres sont respectivement de 30'558 et 43'380.

En 2013, pour la période de janvier à novembre, la moyenne mensuelle a été de 33'342 demandeurs d'emploi dans la catégorie A (30'403 pour la même période en 2012) et 47'476 pour les trois catégories A, B et C (43'141 pour la même période en 2012).

En novembre 2013, la "Zone de Territorialisation Emploi Formation" du Chablais a connu la plus forte augmentation annuelle des demandeurs d'emploi du département 8,9% pour les trois catégories A+B+C, et 9,1% pour la seule catégorie A.

Dans les deux départements, en moyenne mensuelle, le chômage a progressé en 2013.

3.4.3. Genève "exporte" une partie de son chômage

Le bassin d'emploi de Genève est transfrontalier. Les entreprises du canton recrutent au-delà des frontières cantonales, et, en parallèle, elles ne licencient pas seulement des travailleurs intra-muros.

3.4.4. Les licenciements collectifs

En 2012, l'OCSTAT a annoncé que 64 entreprises avaient procédé à des licenciements collectifs (6 personnes et plus) touchant 1'469 personnes, dont 710 (48,3%) résidaient dans le canton de Genève.

En 2013, entre janvier et novembre, 61 entreprises ont annoncé le licenciement de 1'135 personnes, dont 707 (62,3%) résident dans le canton de Genève.

3.4.5. Les chômeurs transfrontaliers

L'Observatoire statistique transfrontalier publie des [données](#) de Pôle emploi relatives aux chômeurs indemnisés transfrontaliers, c'est à dire les chômeurs dont le dernier emploi était en Suisse.

Dans le département de l'Ain, au 1er trimestre 2012, il y avait 20'513 chômeurs indemnisés, dont 1'374 chômeurs transfrontaliers dont le dernier emploi était en Suisse, soit une proportion de 6,7 %. Au 1^{er} trimestre 2013, il y avait 22'579 chômeurs indemnisés dont 1'622 chômeurs transfrontaliers, soit une proportion de 7,2%. Sur l'année, le nombre de chômeurs a augmenté de 10,1% et celui des chômeurs transfrontaliers a progressé de 18 % .

Dans le département de la Haute-Savoie, au 1er trimestre 2012, il y avait 27'209 chômeurs indemnisés, dont 5'102 chômeurs transfrontaliers dont le dernier emploi était en Suisse, soit une proportion de 18,75 %. Au 1^{er} trimestre 2013, il y avait 29'131 chômeurs dont 5'855 chômeurs transfrontaliers, soit une proportion de 20 %. Sur l'année, le nombre de chômeurs a augmenté de 7,1% et celui des chômeurs transfrontaliers a progressé de 14,8 % .

Suivi du *Livre vert 2*

Ainsi, au premier trimestre 2013, dans les deux départements, il y avait ainsi 7'477 chômeurs transfrontaliers indemnisés par Pôle emploi dont le dernier emploi était en Suisse pour un total de 51'710 chômeurs indemnisés, soit une proportion de 14,5%.

3.4.6. La rétrocession des cotisations

Les chômeurs transfrontaliers – les frontaliers fiscaux - sont indemnisés dans leur pays de résidence, selon la législation de ce pays. Mais leurs cotisations pour l'assurance - chômage sont prélevées dans le pays d'emploi. Depuis le 1^{er} avril 2012, avec l'application des accords bilatéraux avec l'Union Européenne, la réglementation (CE No 883/2004) applicable depuis cette date prévoit que la Suisse doit rembourser à la France les trois premiers mois d'indemnisation. Sous certaines conditions, cette période est étendue à 5 mois. Le nombre élevé de chômeurs transfrontaliers devant être indemnisés par Pôle emploi suscite des interrogations.

Ainsi, le 25 septembre 2012, le sénateur haut-savoyard Jean-Claude Carle a [questionné](#) le gouvernement français (question No 49) au sujet des cotisations chômage des frontaliers travaillant en Suisse. Dans sa réponse, le ministre Thierry Repentin a confirmé que le système de rétrocession réciproque des contributions d'assurance chômage qui prévalait entre la France et la Suisse a pris fin le 31 mai 2009. Il confirme également que la France est en droit de demander à la Suisse le remboursement des allocations chômage correspondant à des droits ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Pour demander le remboursement des allocations versées, Pôle Emploi dispose d'un délai de six mois suivant la fin du semestre civil au cours duquel a été effectué le dernier paiement de prestation de chômage. Les premières demandes de remboursement seront adressées en fin d'année 2012. Le ministre ajoute que, sur la base des prestations versées en 2011 correspondant à trois mois d'indemnisation, la France aurait pu exiger un remboursement de 40 millions d'euros au minimum au titre de 2011, sur la base d'environ 4'500 allocataires indemnisés. Il rappelle que la Commission européenne a manifesté son intention de réexaminer les principes posés par la réglementation en vigueur. Enfin, le ministre signale que la France se réserve le droit de négocier d'autres méthodes de remboursement plus favorables par voie d'accord bilatéral.

L'endettement net bancaire de l'Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce – UNEDIC, chargée de l'indemnisation des chômeurs en France, a été de l'ordre de 11 milliards d'€ en 2011.

L'endettement estimé pour 2012 serait de 13,7 milliards d'€, et la [prévision](#) pour 2013 de 18,6 milliards d'€. Dans ces conditions, on peut imaginer que la France pourrait chercher à revoir cette partie des accords. Le Groupement Transfrontalier Européen - GTE a demandé au Ministre français du travail l'ouverture de négociations avec la Suisse à ce sujet.

3.4.7. L'indemnisation et la prise en charge des chômeurs transfrontaliers

La législation en vigueur prévoit que les travailleurs en chômage complet sont pris en charge et indemnisés dans leur pays de résidence. Cette règle générale n'est pas absolue, et dans la situation de crise que nous traversons, il est utile d'utiliser toutes les ressources de la législation pour réduire au minimum les effets du chômage.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (ACLP, voir l'Annexe II), la Suisse a repris le droit européen de coordination le 1^{er} juin 2002 par le biais des règlements 1408/71 et 574/72. Ces derniers ont été remplacés par les nouveaux [règlements](#) 883/2004 et 987/2009, entrés en vigueur pour la Suisse depuis le 1^{er} avril 2012. La [Circulaire](#) IC 883 du Secrétariat d'État (suisse) à l'économie – SECO précise les conditions d'application de dispositions pour les frontaliers.

3.4.8. Recherche supplémentaire d'emploi

Tout d'abord, il y a une possibilité de pouvoir effectuer une recherche supplémentaire d'emploi dans l'État de dernière activité. La réglementation mentionnée ci-dessus "*permet, à titre complémentaire, à la personne en chômage complet de se mettre à la disposition des services de l'emploi de l'Etat membre où elle a exercé sa dernière activité salariée ou non salariée.*" Cela signifie notamment que la personne concernée se plie aux obligations de ce service de l'emploi en matière de recherche de travail par exemple.

3.4.9. La fin des "frontaliers atypiques"

Jusqu'au printemps 2013, une deuxième possibilité concernait les "frontaliers atypiques". Définis comme étant les travailleurs frontaliers, en chômage complet, dont les attaches personnelles (familiales, sociales) et professionnelles (scolarité, formation professionnelle) sont beaucoup plus importantes dans le pays où ils ont exercé leur dernière activité professionnelle (en Suisse) que dans leur pays de résidence (la France) où, en définitive, ils ne sont que simplement résidents. Leur chance de retrouver un emploi est bien plus grande dans le pays de leur dernière activité professionnelle. Ces "frontaliers atypiques", avaient droit, sous certaines conditions, à l'indemnisation dans le pays de dernier emploi (en Suisse). Cela en vertu de la réglementation ci-dessus et d'un arrêt - [Arrêt Miethé](#) – du 12 juin 1986 de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Un [arrêt](#) du 11 avril 2013, de la même Cour, a malheureusement supprimé cette possibilité.

Suivi du *Livre vert 2*

Peu de chômeurs ont bénéficié de cette disposition, les services de l'emploi n'ayant pas systématiquement informé les intéressés potentiels. À Genève, l'Office Cantonal de l'Emploi est toujours resté discret sur ces possibilités. Cependant, le cas des frontaliers atypiques a fait l'objet d'une [séquence](#) de l'émission "Toutes Taxes Comprises" de la Radio Télévision Romande - RTS le 26 novembre 2012. En mars 2013, la presse a évoqué cette possibilité suite à la polémique engendrée par une [vidéo](#) d'information de l'OCE sur "Robert le frontalier" mettant en jeu un fraudeur frontalier.

Un dispositif qui facilitait la réinsertion de certains chômeurs a été supprimé.

3.4.10. Les services de l'emploi & dispositifs de lutte contre le chômage

A Genève, le conflit du travail - [une grève](#) - des travailleurs en "Emploi de solidarité" qui a duré d'août à début décembre 2013 au sein de l'association "Partage" a fait connaître les dérives possibles de ce type de mesure. Mais au-delà de ce conflit, ce sont les dispositifs de réinsertion des chômeurs et leur efficacité qu'il convient de questionner. Et cela des deux côtés de la frontière.

Dans le courant de l'été 2013, le personnel de l'Office Cantonal (genevois) de l'Emploi a [manifesté](#) son mécontentement au sujet de ses conditions de travail. Il demandait de limiter à 130 le nombre de dossiers par conseiller en placement (contre 150 à 170) pour pouvoir offrir un service de qualité aux chômeurs.

En France, à maintes reprises, les médias ont fait état des difficultés rencontrées par les agents de Pôle emploi pour assurer un service de qualité aux chômeurs. Le quotidien "Le Monde", dans son [édition](#) des 22 et 23 septembre 2013, au terme de six mois de bataille, a obtenu de Pôle emploi la [statistique](#) de la charge de travail des conseillers par agence au 1^{er} septembre. Selon le journal, la moyenne nationale est de 229,8 demandeurs d'emplois par conseiller et de 116,0 demandeurs d'emploi "suivis" par conseiller.

Selon notre pointage, dans l'Ain, c'est l'agence locale de Saint Genis-Pouilly qui est la plus chargée : 266,5 demandeurs d'emploi par conseiller et 166,83 demandeurs d'emploi "suivis" par conseiller. En Haute-Savoie, deux agences locales sont particulièrement chargées, celle de Cluses avec, par conseiller, 365,73 demandeurs d'emploi et 160,35 demandeurs d'emploi "suivis" ; et le Point relais de Saint Julien en Genevois avec, par conseiller, 334,8 demandeurs d'emploi et 216,4 demandeurs d'emploi "suivis".

Le 20 septembre 2013, [Pôle emploi](#) annonçait de [nouvelles](#) modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Propositions déjà formulées dans le "*Livre vert 2*"

- Encourager l'annonce systématique (obligatoire ?) par les employeurs des offres d'emploi aux services publics chargés du traitement du chômage.
- Étude des profils professionnels et anticipation des formations en fonction des besoins actuels.
- Permettre aux chômeurs licenciés à Genève de s'inscrire comme demandeurs d'emploi à l'office
 - cantonal genevois.
- Créer un office régional de l'emploi pour l'agglomération.

Notre nouvelle demande:

- Renforcer, des deux côtés de la frontière, les services chargés du suivi des chômeurs.
- Publier les résultats de chacune des mesures mises en place, de part et d'autre de la frontière, pour réduire le chômage. En faire l'inventaire pour développer, en priorité, celles qui sont les plus efficaces pour la réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.
- S'assurer que toutes les mesures tendent à donner une formation qualifiante aux personnes en réinsertion.

3.5. La précarité dans l'espace transfrontalier genevois

Dans le projet d'agglomération, il a été demandé à l'Observatoire Statistique transfrontalier de réaliser une étude sur les aspects territoriaux de la précarité (Fiche-action 147). Nos organisations ont demandé depuis 2007 que soit réalisé un état des lieux des phénomènes de précarité et d'exclusion. Les études dont il est question ci-dessous répondent à nos vœux

3.5.1. Dans les communes françaises du Grand Genève

En 2012, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques – INSEE de la Région Rhône-Alpes a diffusé un tableau relatif aux [indicateurs de précarité](#) (années 2008 – 2009) dans toutes les communes de la Région. Plus le score est élevé, plus la situation de la commune est difficile. Selon le pointage fait par la CEST, le constat est le suivant : Sur les 119 communes françaises du Grand Genève, 103 ont un score inférieur à la moyenne, Une est

Suivi du *Livre vert 2*

dans la moyenne et 12 ont un score supérieur à la moyenne. Pour 3 d'entre-elles le score n'est pas significatif. Par rapport à l'ensemble de la Région, la couronne française de Genève est relativement favorisée. La précarité est davantage le fait des agglomérations. Ainsi, la commune de Gaillard (11'507 hab. en 2006) est dans la situation la plus difficile : +13, suivie par celles d'Annemasse (30'123 hab. en 2010) : +8, et de Bonneville (12'156 hab. en 2008) : +5.

3.5.2. À Genève

En juin 2012, l'Office Cantonal de la Statistique – OCSTAT a publié une [étude](#) relative à "La précarité à Genève dans une optique territoriale". Il résume ainsi son étude : "*Par rapport à sa population, Vernier (act. 34'113 hab) est la commune du canton la plus touchée par la précarité : 65 % de ses habitants résident dans un sous-secteur manifestant une très forte présence de signes de précarité. Onex (17'500 hab) arrive au deuxième rang, avec 39 %. Cette proportion s'établit à 8 % pour la Ville de Genève (192'385 hab.), soit un niveau inférieur à la moyenne du Canton (468'194 hab.) : 11 %*". Ces chiffres sont issus d'observations faites essentiellement en 2008, 2009 et 2010.

3.5.3. L'étude de l'Observatoire Statistique Transfrontalier sur la précarité

La [fiche 1-2013](#), intitulée "La précarité dans l'espace transfrontalier genevois" dont il a été question au point 2.2.1 a été fondée sur sept indicateurs, regroupés en quatre thèmes : revenu, emploi, famille et logement. Cette [étude](#) s'inspire, d'une part, de la méthodologie développée par l'INSEE et des études sur la précarité qui l'utilisent, et, d'autre part, des résultats obtenus au niveau du canton de Genève par l'OCSTAT. Pour la première fois dans ce type d'études, la zone de référence est transfrontalière, ce qui permet d'évaluer la position relative des communes en termes de précarité de part et d'autre de la frontière.

Dans l'Espace transfrontalier genevois, les zones dans lesquelles les signes de précarité sont les plus marqués sont généralement des communes densément peuplées. Treize communes manifestent des signes de précarité beaucoup plus importants que la moyenne de l'Espace : onze en France et deux en Suisse. Gaillard est la commune dans laquelle les signes de précarité sont les plus marqués. À titre d'exemple, 21 % des résidences principales y sont occupées par des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, contre seulement 9 % dans l'Espace transfrontalier. Côté suisse, ce sont le secteur Bâtie-Acacias (ville de Genève) et la commune de Vernier qui présentent les signes de précarité les plus forts.

3.5.4. Les rapports annuels de l'Hospice Général / L'aide sociale

À la lecture des différents rapports annuels de l'Hospice, on peut constater que le nombre total de personnes bénéficiaires de l'aide sociale (y.c. les requérants d'asile) a sensiblement augmenté entre 2008 et 2012. Ce nombre est passé de 20'679 à 25'347, soit une augmentation de 22,6 %.

3.5.5. Le bulletin du SIT : Solidaires contre la précarité

En moins d'une trentaine de pages, le [bulletin](#) d'information (No 107 – Déc. 2012) du Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs – SIT (Genève) donne des visages et des chiffres sur la précarité dans le monde du travail en Suisse et à Genève. La brochure montre comment l'on passe insensiblement du salariat au "[précarariat](#)", la précarité n'étant plus un accident de parcours, mais la forme contemporaine de l'ancienne "condition ouvrière".

Rappel d'une demande déjà exprimée dans le «Livre vert 1»:

- Réaliser un état des lieux global sur les phénomènes de précarité et d'exclusion.
- Calculer et publier à intervalles réguliers la répartition des revenus dans l'Agglo au moyen de l'indice de Gini.
- Calculer l'indice de développement humain 2 dans les différentes parties de l'Agglo.
- Mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité et l'exclusion

Rappel d'une demande déjà exprimée dans "Livre vert 2"

- Renouveler les études à intervalles réguliers (tous les cinq ans par exemple) pour vérifier les résultats des politiques engagées.

On l'a vu ci-dessus, l'état des lieux relatif à la précarité a été réalisé à travers plusieurs documents. Cela correspond à l'une de nos plus anciennes importantes demandes.

Nouvelle demande :

- Mettre en place, maintenant que le phénomène de précarité est mieux connu, une politique transfrontalière de lutte contre le chômage, la précarité et l'exclusion.

3.5.6. Migrants économiques, gens du voyage et Roms

3.5.6.1. Migrants économiques

Étant donné que le Grand Genève ne peut se passer d'un flux de migrants économiques pour maintenir certaines activités professionnelles, qu'un effet domino est constaté sur la région franco-valdo-genevoise, une politique publique mettant en place des services d'intégration se doit d'être renforcée. Les efforts fournis au niveau de la construction de nouveaux logements afin de répondre à la pénurie doivent intégrer la composante migrants économiques dans sa planification globale, tout en évitant toute possibilité de gentrification au détriment d'une population précarisée par des migrations.

3.5.6.2. La place des Gens du voyage

On compte quelques 35 000 gens du voyage en Suisse contre quelques 400 000 en France. Cette population nomade ne dispose toutefois pas ou peu de structure d'accueil et est au contraire souvent victime de préjugés à leur rencontre. Composée essentiellement de saisonniers, cette population se doit de rentrer dans les études et analyses du territoire afin de prendre en compte une population non-négligeable et d'aménager des espaces d'accueil adéquats. Dans cette optique les PACA du projet d'agglomération II devraient pouvoir appliquer la loi en intégrant un aménagement digne pour cette population, tout en privilégiant un travail social d'accompagnement des gens du voyage.

3.5.6.3. La situation des Roms

Même s'ils ne se revendiquent pas gens du voyage ou nomades, les Roms sont régulièrement présents sur le sol du Grand Genève dans des conditions de grande précarité. Leur migration semble être saisonnière et contrairement à d'autres régions plus éloignées de la Roumanie, une certaine population opère des va et vient entre la Suisse et leur lieu de résidence dans la seule optique d'améliorer leurs conditions de vie, principalement au niveau du logement, de leur éducation et de leur intégration sociale et culturelle. En exil forcé depuis des siècles, cette population reste exclue des Droits Humains que toute citoyenneté est censée garantir par des lois. Afin de freiner le flux de migrations saisonnières et non-voulues, le Grand Genève se doit de repenser sa politique de solidarité avec les pays de l'Est et pourrait ainsi envisager de mettre son place des projets d'intégration et d'aide au retour avec les Roms venant sur le sol franco-valdo-genevois, projets qui pourraient être financés par les [fonds du Conseil de l'Europe](#) ou encore le FEDER (ou Fonds européen de développement régional est l'un des [Fonds structurels européens](#). Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'[Union européenne](#) en corrigeant les déséquilibres régionaux). De plus, les Droits Humains se doivent d'être respectés sur le territoire du Grand Genève, soit que la loi anti-mendicité soit abrogée, car considérée comme une mesure engendrant de la petite criminalité soit que le libre accès à l'emploi soit garanti afin d'offrir une alternative décente à la mendicité. Le moyen serait l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen. Il faudrait que les autorités ouvrent suffisamment de logements d'urgence ou de transition pour toutes les personnes en situation de précarité tout au long de l'année afin de leur garantir des conditions de vie décente.

3.5.7. Les écarts de salaires

Pour fixer les esprits en matière d'écarts de salaires, il est utile de donner quelques chiffres relatifs aux salaires médians à Genève et en France. Le salaire médian, dans un groupe de salariés, est celui dont le montant partage en deux parts égales cette "population" de salariés. Une moitié touche plus et l'autre moitié touche moins que ce montant. En 2010 à Genève et selon l'[OCSTAT](#), le salaire *mensuel* brut médian pour 40 h de travail par semaine est de CHF 6'775 pour l'ensemble des activités économiques. Il est le plus élevé dans le secteur des "Télécommunications" (CHF 11'783), des "Services financiers" (CHF 11'000) et de la "Recherche – Développement scientifique" (CHF 10'116). Il est le plus bas dans les secteurs de l'"Industrie alimentaire et fabrication de boissons" (CHF 4'410); de l'"Hébergement et restauration" (4'361) et les "Autres services personnels" (CHF 3'660). En Suisse, on considère qu'un salaire est bas dès qu'il est inférieur à 2/3 du salaire médian; soit à Genève, CHF 4'517.

En 2010, en France et selon l'[INSEE](#), les revenus salariaux médians *annuels* des salariés du secteur privé et semi public (de 25 à 55 ans) sont les suivants : 12'926 euros (1080 € par mois) pour les ouvriers non qualifiés; 18'308 euros (€1525 par mois) pour les ouvriers qualifiés; 14'840 euros (€1237 par mois) pour les employés; 22'831 (€1903 par mois) pour les professions intermédiaires; 35'614 euros (€2968 par mois) pour les cadres.

Cette comparaison entre Genève et la France explique en grande partie l'attractivité de Genève en matière d'emploi.

3.5.8. Les écarts de revenu se sont creusés à Genève entre 2003 et 2009

En mars 2013, l'OCSTAT a publié un [bulletin](#) (Informations statistiques No 16) relatif aux données fiscales des personnes physiques et leur évolution entre 2003 et 2009. Tout en rappelant les limites de son analyse, l'Office

Suivi du *Livre vert 2*

indique que le revenu annuel brut médian des 217'100 personnes physiques imposées au barème ordinaire s'élève à 70'324 francs. En 2003 il s'élevait à 67'501 francs, soit une progression annuelle moyenne de 0,7%. Cette évolution n'est pas la même à tous les niveaux de l'échelle des revenus. Si le revenu des 10% de contribuables les plus aisés augmente de 12 % au cours de cette période (passant de 173'639 à 195'233 CHF, celui des 10 % des contribuables les moins aisés recule de 35 % (passant de 10'243 à 6'651 francs). Ce recul est en partie dû à l'augmentation du nombre de contribuables ne déclarant aucun revenu. Même en tenant compte de cette augmentation, le constat est identique sur le fond, le recul reste de 12 %. L'écart entre le revenu annuel brut des 10% des contribuables les plus aisés est au moins 29 fois supérieur à celui des 10 % des contribuables dont les revenus sont les plus faibles. En 2003, c'était "seulement" 17 fois.

3.6. La formation

3.6.1. Dans le Projet d'agglomération

En ce qui concerne la formation, le PA comporte sept fiches action (de 60 à 66). Le "pilotage" de ces actions revient au CRFG. Nous avons soutenu l'ensemble de la démarche tant la formation de base et la formation professionnelle sont importantes pour l'insertion dans la vie active. Il s'agit-là d'un élément essentiel de lutte contre la précarité. Nous pouvons constater les progrès accomplis dans plusieurs domaines. Ainsi, le 8 avril 2013, la [Cité des Métiers du Grand Genève](#) a ouvert un Centre associé à [Annemasse](#) qui est la première Cité des métiers en Haute-Savoie. Il est possible d'être renseignés sur la Cité des métiers au "Point Information Jeunesse" de Gaillard, qui est un point d'accueil du Service Public Régional de la Formation - [SPRF](#).

Il est bon de rappeler les précieux services rendus par les Cités des Métiers en matière d'information dans tous les domaines de la formation, depuis l'orientation professionnelle, les diverses voies de formation : apprentissage, université, formation continue, financement de la formation, etc. La Cité des Métiers est au service des personnes en recherche de formation, mais aussi des entreprises. Une [Cité en ligne](#) met un conseiller virtuel à disposition du public. Il est susceptible de répondre à de nombreuses demandes.

3.6.2. La formation et l'insertion des jeunes

À Genève, le droit à la formation est mentionné plusieurs fois dans la nouvelle constitution. L'article 194 précise que la formation est obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité (18 ans) : "*Après la scolarité obligatoire, cette formation peut avoir lieu sous forme d'enseignement ou en milieu professionnel*". L'article 195 indique que "*l'Etat facilite l'accès à la formation et promeut l'égalité des chances et qu'il lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme*".

Récemment l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Office pour l'orientation professionnelle et continue (OFPC) genevois ont renforcé leur collaboration en créant, en septembre 2013 un dispositif interinstitutionnel : "[CAP Formations](#)" destiné à aider les jeunes (entre 15 et 25 ans) sans formation initiale à obtenir une qualification professionnelle en leur proposant les mesures les mieux adaptées à leurs besoins.

De son côté, en octobre 2012, le gouvernement français a créé un dispositif "[Emplois d'avenir](#)" destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi. Ce sont les employeurs du secteur non marchand qui sont principalement concernés par le dispositif et, dans une moindre mesure certaines entreprises privées agissant dans des secteurs d'activités ciblés au niveau régional et sur la base de projets innovants. Selon de récentes [informations](#), l'objectif des 100'000 contrats pour 2013 devrait être atteint.

Notre demande:

- **Renforcer, des deux côtés de la frontière, les services chargés de l'insertion des jeunes.**
- **Publier régulièrement les résultats des mesures mises en place, de part et d'autre de la frontière, pour améliorer l'insertion des jeunes.**

3.6.3. Encore mieux connaître les besoins en formation de base

Dans le domaine de la formation de base, celle de la lutte contre l'illettrisme, il apparaît que la dernière enquête conduite à Genève date de 2003. Il s'agit de l'enquête internationale sur la [littératie](#). Deux documents ont produits, l'un par le Service de la recherche en éducation – SRED et l'autre qui en est un résumé par l'OCSTAT en juillet 2007. Les résultats de cette enquête montrent que des progrès importants sont à réaliser :

"Les compétences testées sont réparties en quatre domaines, deux littéraires (« compréhension de textes suivis » et «

Suivi du *Livre vert 2*

compréhension de textes schématiques ») et deux domaines portant sur le calcul numérique, l'abstraction mathématique et les stratégies de « résolution de problèmes ». À Genève, plus d'un adulte sur deux dans les domaines littéraires et mathématiques, plus de deux sur trois en « résolution de problèmes », n'atteignent pas le niveau minimal défini par l'enquête pour bien fonctionner dans la société actuelle".

La Suisse a refusé de participer à l'enquête planifiée pour 2011. En 2008, ce refus a fait l'objet d'une interpellation de Madame Ada Marra au Conseil national. La conseillère rappelle que l'enquête précédente avait permis de déterminer que 66'000 personnes en Suisse avaient des difficultés dans la lecture et l'écriture. Le coût estimé de cette situation est de plus d'un milliard de CHF.

Rappel d'une demande déjà exprimée dans le «**Livre vert 1**»:

- Développer les instruments de formation adaptés aux personnes peu ou pas qualifiées et celles en situation de précarité.
- Élaborer une offre de formation continue pour sécuriser les parcours professionnels

Rappel d'une demande déjà exprimée dans le "**Livre vert 2**"

- Étendre la "modularisation" des apprentissages à l'ensemble des professions.
- Rendre opérationnelle la validation des acquis de l'expérience à l'ensemble des professions.
- Aboutissement du processus pour la formation de base : savoir lire, écrire et compter.
- Etude des profils professionnels et anticipation des formations en fonction des besoins actuels.
- Rechercher un accord international pour la reconnaissance – collective - des titres de formation professionnelle de base (type CFC, CAP).

Notre demande :

- Mise à jour des besoins en formation de base pour l'ensemble du Grand Genève
- Mise en œuvre une politique régionale susceptible de répondre aux besoins.

3.7. La santé

Dans le domaine de la santé, le projet d'agglomération a retenu huit "Fiche-actions" (Nos 80a,b,c,d,e,f, et 81)

3.7.1. L'assurance maladie des travailleurs frontaliers / Droit d'option

Suite à l'accord de 1999 signé entre la Communauté européenne et la Suisse sur la libre circulation des personnes – entré en vigueur en 2002 - et l'application de divers règlements, concernant l'assurance maladie, les travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant en Suisse peuvent choisir d'être assurés soit sous le régime de l'assurance maladie suisse (la LAMAL) ou le régime français de la Couverture Maladie Universelle – CMU (Sécurité sociale). Mais une [dérogation](#) provisoire à ce principe général permet aux frontaliers de s'assurer auprès d'une compagnie privée française. Cette dernière possibilité étant la plus avantageuse financièrement, et pratique parce qu'elle permet à ses assurés de se faire soigner en Suisse, a été choisie par la grande majorité des frontaliers. Cette dérogation "française", obtenue primitivement jusqu'en 2009, puis prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2014. Ce 25 octobre 2013, l'Assemblée nationale n'a pas été d'accord de prolonger cette dérogation en [refusant](#) plusieurs amendements à l'article 46 du projet de loi (No 1412) sur le financement de la Sécurité sociale 2014, des amendements déposés par des députés de régions frontalières, en particulier de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ceux-ci demandaient un délai supplémentaire de six ans. La navette parlementaire Assemblée nationale – Sénat n'est pas terminée, mais on voit mal l'Assemblée revenir sur sa décision. La ministre française des Affaires sociales, Marisol Touraine, a indiqué qu'une phase transitoire allait être mise en place, avec une progressivité des taux de cotisation (6% la première année et 8% la deuxième).

Le Groupement Transfrontalier Européen a organisé des manifestations de protestation à Pontarlier, (Doubs), Annemasse (Haute-Savoie) et Saint-Louis (Haut-Rhin).

En mars 2013, les ministres français de l'économie et des finances, des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué au budget ont demandé aux chefs de l'Inspection générale des affaires sociales – IGAS et de l'Inspection générale des finances – IGF de fournir un [rapport](#) sur "*L'intégration dans le droit commun de l'assurance maladie des frontaliers résidant en France et travaillant en Suisse*". Ce rapport a été rendu en juillet 2013. Il est consultable sur le site de l'IGF. Selon ce rapport "*Le changement total du système tel que proposé n'est pas possible à l'horizon du 1^{er} juin 2014 : la réforme doit s'opérer en deux temps...*" "... *La réforme devra s'accompagner d'un gros effort de communication, de pilotage et de suivi...*"

La suppression de la dérogation pose des problèmes non négligeables. En effet, le "système" de santé de la région s'est adapté à cette possibilité. Et le temps de dérogation – pourtant largement connu - n'a pas été mis à profit pour en corriger les effets négatifs prévisibles lors de son arrivée à terme.

Suivi du *Livre vert 2*

Dans un premier temps, le rapport de juillet 2013 ne semble pas avoir eu d'écho auprès de gouvernement et de l'Assemblée... Cependant, le 20 janvier 2014, la Ministre de la santé et des affaires sociales, Marisol Touraine, a accepté de mettre en place un "dispositif frontalier" dans le cadre de leur affiliation à l'assurance maladie obligatoire. Voir ci-dessous la proposition de la CEST et du CLE.

Rappel d'une demande déjà exprimée dans le "**Livre vert1**" :

- *Passer d'une logique de soins à une logique de prévention et de promotion de la santé.*
- *Agir sur les déterminants sociaux de la santé*
- *Intégrer la sécurité routière dans le Projet d'agglomération*
- *Promouvoir la collaboration transfrontalière pour les soins*
- *Concevoir une stratégie d'agglomération pour les métiers de la santé*

Notre demande :

- **Compte tenu de ce qui précède, remettre à l'ordre du jour la "Fiche –action" (No 80a) qui prévoit un accord cadre franco-suisse pour permettre aux patients du bassin régional franco-genevois de se faire soigner dans le pays voisin tout en étant couverts par leurs systèmes de sécurité sociale respectifs.**

3.8. La culture

Trois "Fiches-actions (Nos 90, 91 et 92).

La dernière "Rousseau pour tous" concerne 2012.

Propositions déjà formulées dans le «**Livre vert 1**» :

- *Valoriser l'aspect multiculturel de la région, notamment par le soutien à la création locale*
- *Favoriser l'intégration par la culture*
- *Recenser les diversités culturelles de la région*
- *Recenser les équipements et les projets culturels pour les mettre en réseau*

3.9. Environnement

Le PA2 a fait un pas de plus dans la prise en compte de la thématique environnementale, nous nous en félicitons. En effet, de nombreuses mesures intégrées dans les documents du PA2 ont pour objectif de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement de l'agglomération. Certaines études demandées lors du PA1 ont été réalisées depuis, notamment l'analyse des différences réglementaires entre Suisse et France (2011), le cadastre des émissions polluantes ou encore les études au niveau des PACA. Cela représente une avancée majeure pour les politiques publiques visant à préserver l'environnement.

Malgré ces progrès que nous saluons, diverses revendications formulées dès la publication du premier livre vert (notamment celle qui concernait le calcul de l'empreinte écologique dans le Grand Genève) n'ont pas été retenues. Il



Le Grand Genève
depuis Hermance
(GE)

3.9.1 Empreinte écologique du Grand Genève

Il ressort du Cahier 5 de la Charte de 2007 que, naturellement, la situation sera meilleure que si on ne fait rien, mais qu'elle se dégradera quand même par rapport à la situation actuelle du fait de son développement. Et cela sur la base d'une croissance de population de 200 000 habitants à l'horizon 2030 alors que celle maintenant prévue dépasse très nettement ce chiffre..



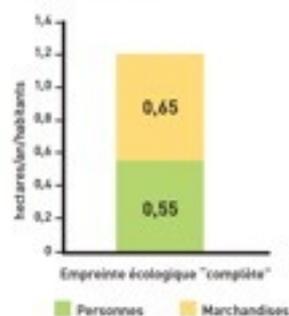
Nous avons très vite demandé le calcul de l'empreinte écologique de l'Agglomération. *L'empreinte écologique* a l'avantage de résumer en un chiffre le "poids" de l'activité humaine sur l'environnement. Mais c'est un calcul qui semble se heurter à des difficultés méthodologiques quand il s'agit de prendre en compte un espace transfrontalier. Ou bien les indications données seraient de portée limitée. Cependant, en 2009, la Ville de Lancy (Genève) a procédé à un tel calcul en même temps qu'elle établissait son "Bilan carbone". À la lumière de ce qui a été fait dans cette commune, souhaitons qu'une étude de faisabilité soit conduite pour l'agglomération.

On notera que la démarche est courante dans plusieurs agglomérations françaises. Voir l'exemple du Grand Lyon ci-dessous.

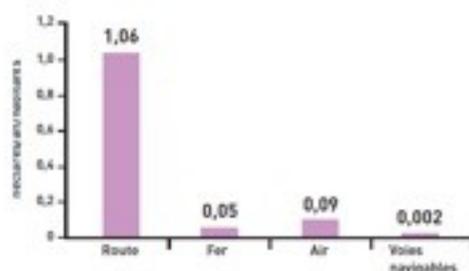
Empreinte écologique des transport selon l'origine et la destination



Détail de l'empreinte selon usage



Empreinte écologique des transport selon les modes



Liens :

- Définition et présentation de l'empreinte écologique dans [Wikipedia](#)
- Empreinte écologique et bilan carbone de la **Ville de Lancy** : http://www.lancy.ch/jahia/webdav/site/lancy/shared/import/Agenda%2021/Résumé_EmpreinteEcologiqu_BilanCarbone_2009.pdf
- Démarche dans le [Nord-Pas-de-Calais](#)

Détail du calcul «transports» pour le Grand Lyon

- Propositions de [réduction de l'empreinte écologique](#) dans la région Nord Pas-de-Calais
- Calcul de l'empreinte écologique pour le [Grand Lyon](#) (à télécharger)

Rappel d'une demande déjà exprimée dans les "Livres verts 1 et 2"

Étudier la faisabilité puis l'introduction d'un calcul de l'empreinte écologique au niveau de l'agglomération.

3.9.2. Remblais de chantier

Une mauvaise gestion des déblais de chantier cause de graves dommages à l'environnement. Des avancées ont été faites ces dernières années que nous saluons. Elles amènent à un meilleur contrôle aux passages en frontière et une diminution des quantités exportées par Genève. La vigilance reste de mise.

Rappel

Le CLE et la CEST demandent d'harmoniser la législation et les méthodes des deux côtés de la frontière.

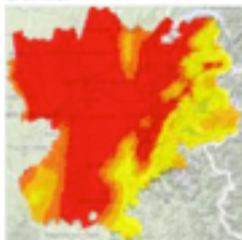
3.9.3 Pollution de l'air

La pollution de l'air et les nuisances sonores dans l'agglomération sont un scandale sanitaire qui paraît laisser les décideurs indifférents. Pourtant les normes de pollution de l'air sont dépassées régulièrement par les particules fines et ce dans toute l'Agglo.

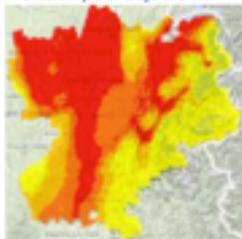
La thématique de la pollution de l'air reste une des préoccupations principales de la société civile transfrontalière. Cette thématique est en effet un enjeu sanitaire de premier ordre dans l'agglomération du Grand Genève et partout dans le monde. Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé) dans ses lignes directrices relatives à l'air (synthèse de l'évaluation des risques, mise à jour 2005) : « Le fait de respirer de l'air pur est considéré comme une condition essentielle de la santé et du bien-être de l'homme. Cependant la pollution de l'air continue de faire peser une menace importante sur le plan sanitaire partout dans le monde. [...] Plus de 2 millions de décès prématurés peuvent chaque année être attribués aux effets de la pollution de l'air extérieur dans les villes et de l'air à l'intérieur des habitations [...] à travers le monde ».

→ Evolution qualité air en Rhône-Alpes

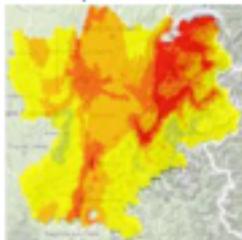
Etat hier



Prévision pour aujourd'hui



Prévision pour demain



Bonne Moyenne Mauvaise

Les conséquences sont pourtant connues : en France **42'000 décès annuels** (en Suisse, environ 4000) dont la plus grande partie sont directement occasionnés par la pollution de l'air occasionné du diesel, ce qui représente environ **400 décès prématurés pour le Grand Genève !**

L'étude européenne Aphekom a démontré qu'une personne vulnérable habitant près d'un axe de circulation aurait 15 à 30% de risques sanitaires supplémentaires : asthmes pour les enfants et pathologies chroniques respiratoires et cardiovasculaires fréquentes chez les adultes de 65 ans et plus.

Dans le cadre de l'analyse sur les mesures visant à réduire la pollution dans l'air il est à noter que les nouvelles fiches "environnement" regroupent les domaines du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air. Cela entraîne un certain flottement dans l'analyse, entre l'ancienne fiche 132 et les nouvelles 131 d.

Comme nous l'avons vu plus haut nous tenons à saluer les études qui ont été mises en oeuvre malgré l'absence d'une analyse globale sur le calcul de l'empreinte écologique induite par l'agglomération. Les politiques qui sont envisagées dans le cadre de cette thématique paraissent clairement louables au niveau des intentions et de la méthodologie mais insuffisantes en termes de communication de l'état d'avancement des dossiers.

Les mesures concrètes semblent être absentes malgré la bonne volonté manifeste de l'administration. Il est impératif de mettre en oeuvre les actions définies: surveillance, coordination des plans d'action, mesure de réduction des valeurs d'émissions, coordination avec l'aménagement du territoire, la planification des infrastructures et la politique énergétique.

Rappelons que La [directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air ambiant](#) impose aux États membres de limiter l'exposition de la population aux microparticules PM10. La législation fixe des valeurs limites d'exposition concernant

Suivi du *Livre vert 2*

la concentration annuelle ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Par ailleurs, elle fixe une concentration journalière ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) qui ne doit pas être dépassée plus de 35 fois par an. **A cet égard la France est poursuivie par Commission européenne devant la Cour de justice européenne (CJ-UE) pour non respect des normes européennes de qualité de l'air.**

La situation est complexe du fait des différences de normes entre les pays et de manière de communiquer. Les plans sont nombreux (Genève, Vaud, France, Agglo : Plan de Protection de l'Atmosphère, Plan Climat, Plan d'assainissement de l'air, Conception énergétique, etc...)

Les coupables sont connus. Côté français,; le diesel. Pour mémoire 75% du parc automobile français est constitué de véhicules diesel. En Suisse, l'Aéroport et la circulation au centre-ville de Genève.

Rappel

Vu le danger sanitaire évident

Le CLE et la CEST demandent

- **que l'Agglomération mette en place un Plan de protection de l'Atmosphère (PPA).**
- **que le Canton de Genève adapte son plan de mesures OPair aux normes européennes et concrétise rapidement un plan d'actions à l'échelle de l'Agglo**
- **qu'une collaboration transfrontalière soit mise en place en matière de lutte contre les particules fines (PM10 et PM2.5). Elle existe partiellement pour l'ozone.**
- **qu'une politique réelle d'information soit mise en place pour le Grand Genève.**

Définition d'un PPA

Ce plan a été introduit par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Le décret en Conseil d'Etat (français) du 25 mai 2000 en a précisé le contenu. Il s'applique aux agglomérations de plus de 250.000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées. Il vise à ramener dans la zone les concentrations en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites. Pour ce faire des prescriptions particulières applicables aux différentes sources d'émission (chaudières, usines, trafic routier, combustion du bois, ...) sont prises par arrêté préfectoral. Chaque plan doit faire l'objet d'une enquête publique.

Définition particules fines PM10 et PM2.5:

Les particules PM10, d'une taille égale ou inférieure à 10 micromètres, peuvent pénétrer dans les poumons, entrer dans la circulation sanguine et provoquer des cardiopathies, des cancers du poumon, des cas d'asthme et des infections des voies respiratoires inférieures"

Source OMS

Les particules fines PM2.5 (agent cancérigène extrêmement nuisible à la santé) ne sont souvent pas prises en compte, la réglementation étant floue dans ce domaine.

3.9.3. Le bruit

Les normes de bruit sont dépassées dans l'Agglomération des deux côtés de la frontière, en cause les infrastructures de transports.

«Dans la partie occidentale de la Région européenne de l'OMS, le bruit causé par la circulation concourt chaque année à la perte de plus de 1 million d'années de vie en bonne santé suite à la morbidité, à des invalidités ou à une mortalité prématurée».

C'est la principale conclusion du premier rapport évaluant la charge de morbidité due au bruit ambiant en Europe et publié récemment par l'OMS/Europe. Les nuisances sonores sont à l'origine non seulement de désagréments et perturbations du sommeil, mais aussi de crises cardiaques, de troubles de l'apprentissage et d'acouphènes».

A la vue de ce constat nous nous étonnons de l'affirmation que "le bruit n'est pas une thématique transfrontalière" (fiche 134).

Bien que la gravité de la situation ne soit pas niée (30'000 personnes exposées aux normes d'alarme, 90'000 aux valeurs limites à Genève, nombreux points noirs côté français) le PA2 semble se limiter à l'analyse de la situation en mettant en exergue les besoins d'action comme compléter les mesures d'exposition au bruit ou encore assainir les sites à l'origine des nuisances sonores excessives. Aucune mesure d'urgence n'est envisagée à ce stade malgré la gravité de

Suivi du *Livre vert 2*

la situation qui ne va faire que se dégrader en prenant en compte l'évolution croissante de la démographie du trafic routier ferroviaire et aérien.

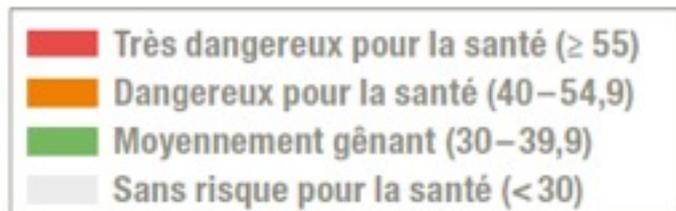
A Genève, 40% des habitants sont touchés, en Ville de Genève ce sont 200 km de rues qui doivent être assainies. En extrapolant les chiffres de 1'300'000 personnes victimes du bruit en Suisse à l'Agglomération on arrive à 200'000 personnes exposées à un *niveau bruit nuisible voire très dangereux pour la santé* (150'000 la nuit). Il y a peu ou pas de zones qui soient épargnées par le bruit.

Voir la **carte isophone** ci-dessous de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement 2012)



Bases légales:

En Suisse, l'ordonnance fédérale sur le bruit : [OPBruit](#)
En France : La [directive européenne 2002/49](#) a instauré l'obligation, pour les autorités compétentes désignées par les États membres, d'élaborer des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Elle a été transposée en droit français par les articles L. 572-1 et suivants, et R. 572-11 et suivants du Code de l'environnement. Voir la [circulaire de rappel du ministère de l'écologie](#), les collectivités



territoriales tardant à établir les cadastres de bruit et autres documents.

Les mesures sont connues, mais généralement repoussées pour des raisons politiques,

1. diminuer le nombre de véhicules sur les routes, en favorisant l'écomobilité, la mobilité douce et les transports publics;
2. réduire la vitesse des véhicules, par exemple en créant des zones 30 km/h;
3. supprimer le trafic de transit à l'intérieur des quartiers;
4. mettre en place des revêtements qui absorbent mieux le bruit;

5. diminuer la largeur des chaussées, pour modérer la circulation.

6. La ville de Zurich, a testé l'introduction 30 km/h la nuit.

Réduction du bruit de moitié. L'Allemagne le généralise dans les grandes villes. Ci-contre à Berlin.



Propositions déjà formulées :

- *Faire de l'agglomération un modèle en matière de développement durable*
- *Tendre vers l'objectif de la «société à 2000 watts»*

Suivi du *Livre vert 2*

- *Calculer à intervalles réguliers l'empreinte écologique de l'agglomération et sensibiliser les acteurs par une formation adéquate.*
- *Créer un réseau de corridors bio-écologiques multifonctionnels.*
- *Promouvoir la gestion durable des matériaux de construction et des déblais*
- *Fixer des objectifs chiffrés de développement durable et évaluer l'impact CO2 de toutes les infrastructures et les actions envisagées.*
- *Développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable*
- *Appliquer le Standard Minergie ou équivalent (simple) pour toutes les rénovations*
- *Appliquer le Standard "Minergie P" ou équivalent pour les nouvelles constructions*
- *Prendre en compte le standard "Minergie Eco" ou équivalent pour les nouvelles constructions*
- *Disposer de données plus précises des émissions de CO2 et GEF dans l'agglomération*
- *Définir une politique systémique de réduction des émissions de CO2*
- *Calculer régulièrement l'empreinte écologique*
- *Mise en œuvre d'un Plan Climat transfrontalier*

Vu l'urgence sanitaire :

Rappel

le CLE et la CEST demandent dans un premier temps

- 1. côté suisse, que les Autorités respectent la date limite d'assainissement du 31 mars 2018**
 - 2. côté français, que les Autorités respectent les directives européennes (en octobre 2011, la Commission européenne a lancé un ultimatum à la France pour non mise en œuvre de la directive)**
 - 3. que la partie française de l'Agglomération soit considérée comme une agglomération de plus de 250'000 habitants et non une succession de villages et de bourgs..., 250'000 habitants est la taille critique européenne pour que des mesures soient prises**
- dans un deuxième temps**
- 4. que soit mise en place une politique coordonnée de réduction du bruit (limitation de vitesse, du nombre de véhicules, de réhabilitation des rues et routes)**
 - 5. que soit mise en place du 30 km/h généralisé la nuit sur le modèle testé à Zurich et mis largement en pratique sur des portions d'axes principaux dans les grandes villes allemandes.**

3.9.4. Nature et paysage

De nombreux plans d'actions et mesures sont élaborés dans le cadre de la thématique nature et paysage qui semble, à la plus grande satisfaction de la société civile, être une préoccupation importante dans le cadre du PA2.

Michèle Künzler, ancienne Conseillère d'Etat de la République et canton de Genève, Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte et Georges Deléaval, Président d'Annemasse-Les Voirons Agglomération ont signé, le lundi 12 novembre 2012, les premiers contrats corridors biologiques transfrontaliers : Arve-Lac et Champagne-genevois, accompagnés de tous les partenaires impliqués. Dans le même cadre une cartographie des espaces naturels sensibles a été réalisée. Elle servira de base à la mise en œuvre des principes de mise en valeur et de préservation des richesses paysagères et naturelles. Un plan paysage dont le but est de concilier développement et préservation des espaces naturels a également été élaboré dans un périmètre relativement étendu (Jura, Vuache, Salève, Vallée de l'Arve). Enfin la préservation des espèces patrimoniales de faune et de flore est devenue une priorité régionale.

Suivi du *Livre vert 2*

Le CLE et la CEST saluent ces avancées dans le cadre de cette thématique nature et paysage. Néanmoins de nombreux questionnements subsistent quant à la mise en oeuvre de ces projets. Il semble qu'un manque en ressources humaines et financières se fasse ressentir pour répondre efficacement à cette problématique



Le Grand Genève vu de Pougny (Ain)

Rappel

Le CLE et la CEST demandent

- de développer la **nature en ville** au niveau de l'agglomération par la plantation d'espèces végétales indigènes dans les aménagements extérieurs et les surfaces résiduelles; encourager une gestion différenciée des espaces verts publics et privés.
- de récupérer et valoriser les **eaux de pluie** (ou météoritiques) provenant de surfaces imperméabilisées par des constructions
- la renaturation des cours d'eau situés en terres vaudoises et celles qui ne figurent pas encore dans le **Contrat Rivières genevois**.

3.9.5. Eau

La problématique de l'eau est une préoccupation importante de la société civile. En effet, les enjeux représentés par cet élément essentiel à la vie humaine sont importants et méritent une attention particulière des pouvoirs publics. De nombreuses actions sont dès lors en cours de mise en oeuvre dans l'agglomération du Grand Genève (voir fiche 130). Un protocole d'accord transfrontalier signé le 3.12.12 sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du grand Genève permettra entre autres de tenter de protéger les ressources en eau ou encore de gérer les situations de crise d'eau potable.

Les avancées dans le cadre de cette thématique sont saluées par la société civile transfrontalière. Nous espérons néanmoins que le suivi de ces politiques soit assuré avec la plus grande attention.

3.9.6. Espaces naturels et transports

Selon l'Agence européenne de l'environnement (AEE) un autre type de pollution liée aux transports est la [fragmentation des espaces naturels](#). Et près de 30 % du territoire de l'UE est relativement, très ou très fortement fragmenté, notamment par les routes et les voies de chemin de fer, limitant ainsi les déplacements et la reproduction de nombreuses espèces. Il est à craindre que les chiffres pour le Grand Genève soit encore plus élevés

3.9.7. Énergie et climat

Malgré les revendications formulées par la société civile dans le livre vert 2 concernant l'application du standard Minergie ou équivalent pour toutes les rénovations du bâti aucune mesure du PA2 n'y fait référence.

La valorisation des sources d'énergies renouvelables et cependant mise en exergue à travers certaines mesures du PA2

- Axe 131-a : Schéma de cohérence climat-énergie-air territorial SC2ET,
- Axe 131-b : Ressource en énergies renouvelables (p. 259) Biomasse, géothermie
- Axe 131-c : Planification énergétique territoriale (p. 260).

Ces mesures sont saluées par le CLE et la CEST.

L'absence de stratégie de rénovation est incompréhensible d'autant que la directive 2012/27/UE (art 4) exige l'établissement d'une stratégie nationale de rénovations lourdes. Une première version doit être présentée le 30 avril 2014 déjà.

Le "concept énergie et climat" promis dans le PA1 (annexe 8, axe 131, p 258) n'est plus du tout abordé dans PA2 au profit de mesures spécifique de mesures contre la pollution de l'air (que nous saluons évidemment). Ceci malgré le titre prometteur "air, climat, énergie". Un "concept énergie et climat" met en relation les divers groupes de consommateur d'énergie ou émetteur de gaz à effet de serre, et fixe les priorités dans l'effort d'économiser l'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de l'agglomération. Il faut d'ailleurs éviter qu'à l'avenir les problèmes qui ne trouveront pas de solution à l'intérieur de l'agglomération soient exportés aux régions limitrophes.

A relever la [directive européenne 2002/91](#) concernant la performance énergétique des bâtiments.

Voir le [site de notre partenaire Noé21](#)



Après un départ promoteur, avec notamment le séminaire du 29 avril 2010 «Territoire et élus à l'épreuve des défis énergétiques», l'annonce d'un «plan climat énergie territorial» dans la Lettre du PA FVG No 4 de juin 2010, l'adoption par le Conseil d'État genevois du principe de la [société à 2000 Watts](#) sans nucléaire ([rapport RD0986 de mai 2013](#)), la thématique paraît sérieusement marquer le pas.

Le CLE et la CEST demandent: l'établissement d'un "concept énergie et climat de l'agglomération" qui met met en relation les divers groupes de consommateur d'énergie ou émetteur de gaz à effet de serre, et fixe les priorités dans l'effort d'économiser l'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de l'agglomération.

3.9.8. Gaz de schiste

La problématique du gaz de schiste commence à être bien connue.

La CEST et le CLE restent fermement opposés au développement de cette technologie.

3.10. Agriculture

3.10.1. Un secteur économique bien pris en compte dans le PA

La documentation relative à l'agriculture réalisée pour le PA1 a été complétée par plusieurs "Cahiers" en 2009, 2010 et 2011. Un groupe de travail du "Projet agricole d'agglomération" a été mis en place pour répondre aux quatre objectifs du PA2 :

- Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers (approvisionnement local en produits de proximité).
- Préserver les espaces agricoles en les intégrant comme éléments structurants du territoire et composantes du paysage.
- Conserver de bonnes conditions d'exploitation pour les entreprises agricoles du périmètre.
- Stratégies déjà en cours, mais à développer, pour la valorisation et la promotion des produits de l'agriculture locale et pour la coopération à l'échelon transfrontalier.

Dans le cadre du PA2, trois nouvelles fiches - actions ont été élaborées :

- Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire (Fiches 110, 110a, 110b et 110c).
- Renforcer les filières agricoles pour produire et manger local (Fiches 111, 111a, 111b, 111c et 111c).
- Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture (Fiches 112, 112a, 112b, 112c, 112d, et 112e).

D'une manière générale, on constate que le volet agricole du PA2 fait l'objet d'études particulières. Il se construit dans un processus de concertation transfrontalière avec la participation des principales organisations professionnelles constituées autant côté suisse que français.

3.10.2. Les produits de cinquième gamme

Depuis récemment, à Genève, des maraîchers s'inscrivant dans la filière bio, mettent sur le marché des produits dits de "[cinquième gamme](#)". Cette gamme, l'une des six qui existent, comprend les produits agricoles cuits sous vide (plats, soupes, etc.), pasteurisés ou stérilisés, prêts à l'emploi conservés par réfrigération.

L'agriculture de la région élargit ainsi son offre de produits.

3.10.3. Label "Genève Région Terre Avenir" a connu un raté

La CEST a considéré le label "Genève Région Terre Avenir" comme offrant un certain cadre environnemental et social de la production agricole de la région. Elle en propose l'extension.



Ce label a connu un raté temporaire quand, en décembre 2012, Agri-Genève et 64 exploitants agricoles ont recouru au Tribunal fédéral pour faire annuler une décision de la Chambre (genevoise) des relations collectives de travail (CRCT) qui avait édicté, par contrat-type de travail ([J 1 50.09](#)), une diminution hebdomadaire de 47h 30 à 45 heures en moyenne annuelle dès le 1^{er} janvier 2013. Le Tribunal a rejeté * le recours par un arrêt rendu le 10 juillet 2013.

Les salaires minimaux mensuels fixés par le Contrat-type évoqué ci-dessus vont de 3'300 CHF pour le personnel engagé sans qualification particulière à 3'830 CHF pour le personnel qualifié porteur d'un Certificat Fédéral de Capacité ou d'un titre équivalent. On l'a vu, à Genève, un bas salaire est celui qui est inférieur à CHF 4'517. Selon une estimation pour 2012 de l'Office Fédéral de la Statistique, Genève est le canton suisse où la rémunération du travail de la branche agricole à l'hectare de surface agricole utile est la plus élevée : 9'135 CHF. La moyenne suisse est de 3'683 CHF. Celle pour la région de plaine est de 4'693 CHF. Celle pour la région de collines 2'758 CHF et celle pour la région de montagne : 2'807 CHF.

Le conflit survenu à Genève à propos des horaires de travail dans l'agriculture n'est-il pas l'une des conséquences de la politique agricole conduite par la Confédération. Pour différentes raisons, notamment la concurrence étrangère et la politique des prix, des secteurs entiers de l'agriculture suisse sont en danger. Un indicateur inquiétant est la diminution du nombre des exploitations agricoles, à Genève comme dans le restant de la Suisse. *Arrêté, voir "[Considérants Tribunal Fédéral](#)" du 10 juillet 2013.

3.10.4. L'étalement urbain sur les zones agricoles

Rappel de notre position du Livre vert 2.

Le schéma d'agglomération 2007, dans sa publication «Genève Agglo 2030 un projet pour dépasser les frontières » signale, qu'à l'horizon 2030, le développement compact des nouvelles zones urbanisées permettra de limiter la consommation de terres agricoles à 2'500 hectares, contre plus de 5'000, si la tendance à l'étalement avait dû se poursuivre.



Ces chiffres étonnants sont confirmés par le volet « plan paysage » que nous considérons comme une des études les plus sérieuses et fiables du projet d'agglomération.

Constat de départ : le SA2, horizon 2030, serait basé sur le concept de l'urbanisation compacte, toutefois si pour les potentiels presque équivalents (100'000 nouveaux habitants à Genève, 80'000 dans le territoire français et 20'000 dans le district de Nyon), correspond une utilisation du sol agricole de 500-600 hectares pour Genève et 1'900-2'000 hectares pour la partie française et vaudoise ?

Le CLE et la CEST questionnent le principe de l'urbanisation dense et compacte sur la partie non genevoise de l'agglomération. Le projet utilise-t-il vraiment un minimum de terrain agricole, dans l'esprit « d'une agglomération verte, préservant ses paysages et son agriculture dynamique » ?

Ainsi, vu l'importance de la zone agricole comme valeur paysagère et espace de détente, mais surtout comme lieu de production alimentaire, il est indispensable que la quantification des surfaces qui seront soustraites à l'agriculture soit plus finement détaillée dans le SA2 (du moins comme l'indique le CRFG dans un document de février 2007 : « *L'agriculture dans l'aménagement du territoire F-V-G* », en distinguant

- a) SAU totale
- b) surfaces des grandes cultures
- c) surfaces des prairies
- d) surfaces viticoles
- e) surfaces de maraîchage et horticulture
- f) surfaces d'arboriculture.

Lien :

- [Métabolisme agricole de l'agglomération franco-valdo-genevoise](#) pdf de 20 pages

Propositions déjà formulées dans le «Livre vert 1»:

- Favoriser l'agriculture de proximité (étendre le label Genève Région Terre Avenir)
- Intégrer les dimensions de la souveraineté et de la sécurité alimentaire
- Maintien d'une surface agricole utile pour répondre aux besoins essentiels de la population
- Promouvoir l'agriculture biologique et l'agriculture de proximité

Le CLE et la CEST demandent

Rappel

- Créer un Groupe de travail "Agriculture" au sein de la Commission "Environnement" du CRFG
- de ne pas procéder à des déclassements de nouvelles zones agricoles sans avoir résolu préalablement les questions liées à sa mise en œuvre, nombre de projets ont démarré mais restent à l'état de projets. Ceci serait une fuite en avant, lourde de conséquences dans les années à venir.
- d'actualiser les chiffres du CRFG sur l'usage des terres agricoles et de les détailler selon les cartes des 7 projets de PACA : 1) Ge-Rolle, 2) Ge-St Genis-Gex, 3) Bellegarde, 4) Ge-Bernex-St Julien, 5) Ge-Annemasse-Salève, 6) Vallée de l'Arve-Porte des Alpes, 7) Chablais.
Seule la connaissance de ces données permettra, entre autres, d'évaluer concrètement la maîtrise de l'étalement urbain sur les zones agricoles.
- de promouvoir la mise en réseau des surfaces de compensations écologiques au sens de l'[Ordonnance sur la qualité écologique \(réseaux OQE\)](#),
- d'encourager la remise à ciel ouvert des cours d'eau mis sous tuyaux.

4. Urbanisation / Logement

Logement

Problème important, le Projet d'agglomération du Grand Genève consacre onze "Fiches-actions" au logement dans le document principal (No 120a à 120k et dix dans l'Annexe No 3 (No 120a à 120j)).

4.1. Développement de l'offre de logements par territoire (fiche 120a)

Il est essentiel que Genève réalise les 50% des nouveaux logements nécessaires à l'agglomération, sans quoi la solution des problèmes de transport restera un voeu pieux, l'empreinte écologique globale de l'agglomération continuera de croître, l'anarchie de la construction perdurera sur la partie française, et tous les déséquilibres ne feront qu'empirer.

Concernant en particulier le logement dans le Grand-Genève haut-savoyard et basée sur les statistiques des autorisations de construire des années 2003-2012 notre réflexion se fonde sur des données très sûres :

- la première surprise concerne la quantité de logements construits c'est entre 3200 et 4600 logements qui sont construits chaque année, soit plus de 36 000 sur 10 ans, sur le territoire savoyard frontalier, limité aux communes appartenant au Grand Genève.

C'est largement au-delà des propositions des PA1 ou PA2.

Sur la Communauté de Communes du Genevois le nombre de logements autorisés sur les trois dernières années s'est élevé à près de 3200. Avec ses 35 000 habitants celle-ci construit presque autant que le canton de Genève dont la population est plus de 10 fois plus importante... Voir aussi page 35

- la seconde va à l'encontre des idées reçues, la part des logements individuels varie entre 15 et 25%, et est donc à un niveau tout à fait acceptable.



Le cahier 10-5 de juin 2013 ci-dessus correspond aux fiches 120a et 120b.

Il est [téléchargeable sur le site de la CEST](#)

La CEST et le CLE demandent

Les conditions suivantes doivent être prises en compte:

- *Mise en œuvre du PDHT dans les différents territoires.*
- *En analogie avec le « modèle berinois » prévoir l'urbanisation et la densification.*
- *principalement aux noeuds de transports publics de haute capacité (gare, croisements de deux trams, d'un tram avec un train ou d'un tram avec plusieurs bus). On y développera prioritairement les structures qui drainent beaucoup de visiteurs.*
- *Urbaniser les tangentielles de transports publics reliant les PACA / centres régionaux entre eux.*

Pour le canton de Genève :

- *résister à la sous-densification des projets en zones de développement (Grands Esserts, Les Communaux d'Ambilly, Les Cherpines, ...)*

Afin de contribuer à décongestionner la pénurie de logements et lutter contre la sous-occupation nous proposons la mise en place par territoires de « Bourses d'appartements » gérées par les collectivités locales pour favoriser les échanges.

4.2. Développement de l'offre de logements aidés par territoire (fiche 120b)

À l'occasion de la votation (à Genève) du 15 mai 2011 sur le déclassement de la zone des Cherpines et Charrotons, la CEST a publié un document faisant le point sur la problématique du logement dans la région. A cette occasion, nous avons appris que dans la Communauté de Communes du Genevois une bonne moitié des habitants du parc locatif privé a un niveau de ressources leur permettant d'être éligibles pour occuper un logement social. Dans l'agglomération d'Annemasse, 70% des ménages sont éligibles à un logement social s'ils en faisaient la demande, dont 56% ont des ressources inférieures au plafond "Prêt Locatif à Usage Social – PLUS" et 31% ont des ressources inférieures au "Prêt Locatif Aidé d'Intégration – PLAI".

Ainsi, on peut observer qu'une grande partie des ménages qui seraient éligibles pour occuper des logements dans les catégories "Prêt Locatif Social – PLS" et PLUS habitent dans des logements achetés ou loués dans le marché libre. Il y a lieu alors, pour les collectivités, de se focaliser sur les deux populations aux revenus les plus faibles.

Compte tenu de ces besoins, des Communautés de communes les plus concernées se sont dotées de PLH (Programme Local de l'Habitat) qui les amène à renforcer les exigences de la loi "Solidarité et au Renouvellement Urbain – SRU", qui oblige à avoir de 25% de logements aidés dans les communes de 3500 habitants et plus.

Pour le Grand-Genève haut-savoyard le nombre de logements sociaux s'élève à près de 40 000 avec un taux de croissance annuel (2011-2012) de 4%, ce qui est nettement supérieur à la croissance globale du nombre de logements qui est de l'ordre de 1.5%.

À Genève, l'insuffisance de logements aidés est bien connue. La loi vise à constituer un parc de logements sociaux à hauteur de 20% du parc locatif. Cette part de logements aidés est un plancher. Pour vraiment répondre aux besoins, et empêcher que le coût du logement soit davantage un facteur de paupérisation, il serait nécessaire de fixer le taux de logements aidés dans chaque partie du territoire en fonction du nombre de ménages dont le niveau de ressources leur permettant d'y accéder.

Ce n'est pas avec un revenu médian de 5'788.- /mois (chiffres 2010) que les ménages genevois peuvent s'offrir un appartement en propriété. La propriété foncière est quasi inabordable pour la plus grande partie des habitants. Cependant, nous constatons que pratiquement la moitié des appartements construits ces dernières années à Genève sont des appartements en PPE et des villas ! Pour remédier à cet état de fait, et compenser la diminution des logements subventionnés causés en partie par la remise sur le marché libre des logements HLM, nous demandons de généraliser les quotas des appartements locatifs et d'élever les quotas de logements sociaux.

La CEST et le CLE demandent

Pour le canton de Genève :

Afin de tenir son engagement de constituer un parc de 15% de LUP d'ici 2017 et 20% d'ici 2030, le canton devrait à notre avis au minimum prendre les mesures suivantes :

- *Sur le modèle Praille-Acacias-Vernets (PAV) fixer à 100% les logements locatifs sur terrains de l'Etat avec 2/3 de logements d'utilité publique (LUP), 50% de logements subventionnés et 22% de logement HBM (habitations bon marché).*
- *limiter la part des PPE à 20% dans les zones de développement.*
- *remplacer les logements HLM (non pérennes) au profit de logements HBM.*

Suivi du *Livre vert 2*

Pour les Communautés de communes françaises, les mesures actuelles sont :

- *réaliser au moins 20% de logements locatifs aidés dans l'offre nouvelle de logement.*
- *Appliquer la loi SRU à toutes les communautés de communes et non plus aux seules communes de plus de 3'500 habitants.*

Pour le District de Nyon, les mesures actuelles sont :

- *subventionner 10% des logements à construire.*

4.3. Suivi de la politique du logement sur les territoires de l'agglomération transfrontalière (fiche 120c)

La région est caractérisée par un déséquilibre récurrent entre logements et emplois, par le manque de logements sociaux, par le mitage du territoire et l'insuffisance de moyens en transports collectifs.

Tout doit être entrepris pour y remédier :

La CEST et le CLE demandent

- *réduire les distances entre lieu de travail et lieu de résidence, n'autoriser de nouvelles constructions que si elles sont desservies par les transports collectifs, spatialiser le développement de l'habitat transfrontalier.*
- *harmoniser les plans territoriaux d'urbanisme avec les schémas de cohérence territoriaux.*
- *s'assurer de la bonne coordination entre les PACA et le PDHT.*
- *publier chaque année l'état de l'avancement des objectifs du Plan directeur de l'Habitat Transfrontalier (PDHT), notamment en ce qui concerne le logement social, le type de logements : individuels, groupés ou collectifs, la proximité avec des transports publics.*

4.4. Dispositifs financiers (fiche 120d)

Le PDHT contient une proposition de portage pour permettre des acquisitions foncières des collectivités publiques par la création d'« un outil de portage foncier transfrontalier avec des financements franco-suisse ».

Le canton de Genève pour sa part pourrait y contribuer en créant un fond d'équipement (par taxation des plus-values immobilières) pour soutenir les communes dans leurs efforts de diversification et de renforcement de la qualité de vie. Prioritairement par l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (art. 80-87 de la loi sur les contributions publiques D305).

4.5. Observatoire du foncier stratégique (fiche 120e)

Il est indispensable de mettre en place un observatoire du droit au logement. La pénurie de logements, en particulier sociaux, est importante dans l'ensemble de l'agglomération. Il est important que ce plan soit suivi d'effets. Il s'agit en l'occurrence d'identifier le taux d'occupation des logements en location et le revenu des locataires. Et également d'identifier le type de propriété des immeubles en location : collectivités publiques, fondations, coopératives, propriétés privées. Le PDHT qui est un outil lié au PA devrait jouer ce rôle afin de permettre de réduire cette crise.

4.6. Suivi de la consommation d'espace et mobilité (fiche 120f)

Depuis les prémisses du projet en 2007, les objectifs du nouveau volet spatial d'agglomération se basent sur les principes d'une urbanisation dense et compacte, multipolaire et verte.

En constatant que le Schéma d'Agglomération 2 (SA2) prévoit logiquement la synthèse des volets : urbanisation, mobilité et paysage, force est de constater que ces trois thématiques n'ont pas été étudiées avec le même degré de développement sur l'ensemble de l'agglomération. A notre avis, seule l'homogénéité d'approfondissement des différents volets permettrait une véritable synthèse des options retenues quant à l'urbanisation et l'armature générale liée à la mobilité, qui l'accompagne.

Ainsi, nous avons des doutes que les principes Transports Publics (TP) et Transports Individuels Motorisés (TIM), présentés dans le document du 2 décembre 2011, sont le support cohérent pour un projet d'agglomération compact et multipolaire et évolutif dans le temps. Sommes-nous sûrs que cet important processus de transformation territoriale a pu être suffisamment approfondi, pour intégrer les indispensables modifications temporelles dans les quartiers, villages, cités et parties existantes de l'agglomération, avec les propositions d'urbanisation future ?

Côté français, les statistiques montrent, en tous cas pour la Communauté de Communes du Genevois haut-savoie, que 36% des habitants de cet espace travaillent à Genève. C'est dire le problème de transport que cela pose, or les investissements pour le résoudre sont quasi limités à la partie suisse de l'espace transfrontalier. Ils ne répondent pas à l'exigence de temps de trajets habitat-travail souhaitables et aux exigences de moindre consommation d'énergie et de moindre pollution. Pour ce qui concerne cette dernière il faut noter qu'elle se moque des frontières. Les villes de la taille de l'agglomération genevoise se dotent bien sûr de réseaux de tram ou de bus mais aussi de métros, les premiers ne pouvant être pour les salariés éloignés que des moyens de diffusion capillaire et non des branches principales.

Suivi du *Livre vert 2*

Pour viser des temps de trajet normaux il serait indispensable que le barreau ferré sud soit réalisé, il apporterait un gain par rapport au CEVA de l'ordre de 12 minutes pour les pendulaires venant de la vallée de l'Arve ou d'Annecy, et de l'ordre de 30 minutes par rapport au tram de Saint-Julien ou au CEVA pour toute la partie qui entre à Genève par la porte sud soit les directions d'Annecy, de Frangy, et de la Semine ou Valleiry, Vulbens, les directions qui connaissent la plus grande croissance. Ce barreau sud est la condition indispensable pour un transfert d'une mobilité par véhicules individuels vers le transport collectif.

Nous estimons ainsi que différents principes liés à la spatialisation et aux réseaux, énoncés dans le concept et dans le programme du SA2, devraient faire l'objet d'approfondissement et être soumis à un monitoring afin de devenir crédibles.

Résister à la sous-densification dans les nouvelles urbanisations. L'exiguïté du territoire du côté suisse comme du côté français exige le respect d'une densification adaptée (1.8 à Genève en zone de développement 3). Une compensation à la densification doit être négociée avec de nouvelles infrastructures et équipements sociaux-culturels au bénéfice de la population de proximité. A Genève en particulier des nouveaux éventuels déclassements doivent être négociés avec les producteurs touchés par une réorganisation de la distribution de la production agricole.

4.7. Nouvelles formes d'Habitat (fiche 120g)

Il s'agit avant tout de favoriser et privilégier la mixité et la cohésion sociale et de permettre la participation des habitants et des usagers à leur cadre de vie en collaboration avec de la population résidente dès l'élaboration des mesures d'aménagement. Encourager la construction de quartiers durables et d'éco-quartiers en insérant des espaces naturels et des espaces cultivables. Les équipements en prolongement de l'habitat sont indispensables pour la qualité de la vie et la convivialité. Il s'agit notamment des écoles, crèches, garderies pour enfants, centres de santé, espaces publics, espaces de sports et de détente, locaux communs dans les immeubles pour les habitants, locaux de rencontre et culturels, commerces de proximité et des équipements administratifs. Ce processus devrait être intégré dans les PLU, les plans de quartier, l'étude de projets par des spécialistes mandatés en concertation avec les différents acteurs des projets ainsi que les habitants du lieu et les futurs habitants (dans le cas où des immeubles ou fonciers sont attribués à des associations ou des coopératives).

Pourtant la volonté d'urbanisations de qualité se heurte souvent aux difficultés des communes à pouvoir assurer les investissements nécessaires pour ces équipements qui doivent être rapidement réalisés. Les impôts des nouveaux habitants qui doivent couvrir ces dépenses ne viendront qu'après plusieurs années. La réponse du Conseil d'Etat à la motion M 1997-B renvoyée par le Grand-Conseil du canton de Genève le 26.1.2012 demandant notamment à l'Etat de « garantir aux communes les ressources à dispenser des prestations de qualité à leurs habitants (...) » n'est à ce titre guère encourageante !

4.8. Révision du PDHT (fiche 120h)

Il est tout à fait opportun de réactualiser le PDHT et notamment de mettre à l'étude les propositions contenues dans le *PDHT de 2007* et qui sont toujours plus d'actualité :

La CEST et le CLE demandent

- *proposition 1 – développer une vision coordonnée de l'emprise de l'urbanisation sur l'espace rural à l'échelle de l'agglomération ;*
- *proposition 2 – mettre en place un inventaire du foncier urbanisable et créer un outil portage financier sur l'ensemble de l'aire franco-valdo-genevoise ;*
- *proposition 3 – Etude de l'éventuelle création d'un fondation à l'échelle du territoire visant à aider à la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyers modérés ;*
- *proposition 4 – Favoriser la cohérence et la qualité de la croissance urbaine ;*
- *proposition 5 – Favoriser la création de nouveaux quartiers « d'intérêt d'agglomération ».*

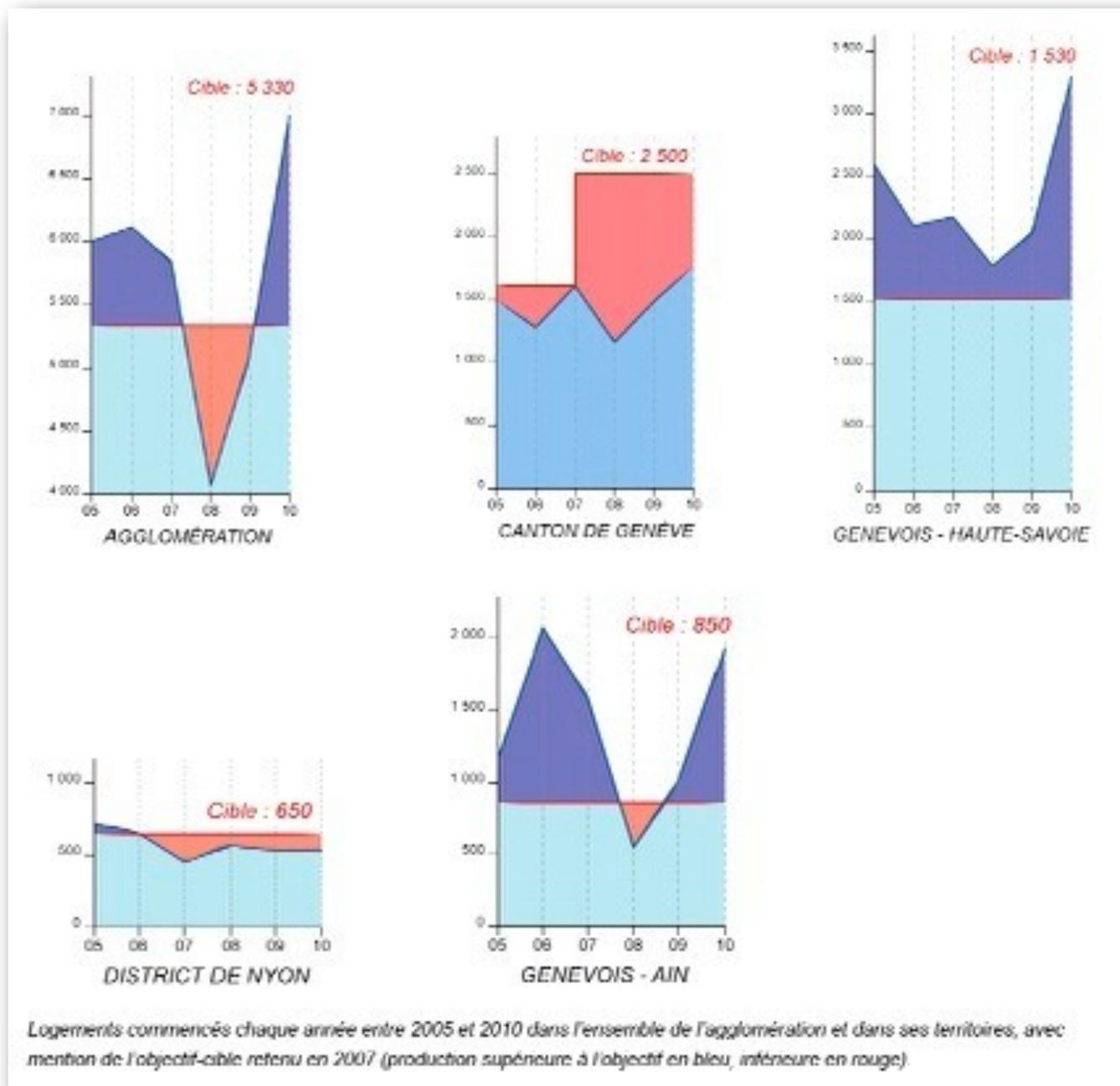
4.9. Gouvernance et animation de la Commission logement du CRFG (fiche 120i)

Le CLE et la CEST regrettent vivement la rareté des réunions et de la Commission "Logement" du CRFG alors que le sujet à traiter est capital pour cette agglomération. Le groupe de travail "logement" ne s'est plus réuni depuis des années !!

4.10. Encourager et maîtriser le renouvellement urbain (fiche 120j)

Les collectivités publiques doivent mener une politique active d'acquisition de terrains et de maîtrise du foncier. Et pour cela disposer des moyens légaux pour mener une politique de maîtrise du foncier.

Logements commencés dans le Grand Genève 2005 - 2010



Commentaire du tableau ci-dessus extrait du Projet d'agglomération:

Genève : pas assez de logements construits (en rouge)

Genevois français : cible dépassée (en bleu)

La cible au niveau du Grand Genève est atteinte voire dépassée, la construction de logements dans le Genevois français faisant plus que compenser le retard du canton de Genève. Ce tableau montre que le problème réside plus dans la répartition des logements sur le territoire que dans le nombre de ceux-ci.

A noter à partir de 2011 et 2012, une inversion de tendance. Genève construit plus et le Genevois français enfin moins. [Voir le monitoring du logement dans le Grand Genève](#)

5. La mobilité

Fuite en avant ou maîtrise ?

Le verre à moitié plein. Les progrès accomplis dans le Grand Genève en matière de transports et de coordination sont très importants, les projets de transports publics et de mobilité douce nombreux. Deux milliards d'Euros d'investissements sont prévus d'ici 2022.

Le verre à moitié vide. De très nombreux obstacles subsistent, le risque de fuite en avant est évident. La population continue de croître fortement étant donné le dynamisme du Grand Genève, la société à deux vitesses – des deux côtés de la frontière – s'accroît avec gens de plus en plus riches et d'autres de plus en plus pauvres, les déplacements pendulaires – principalement motorisés – avec la France augmentent plus vite que le développement des transports publics. Les nuisances, pollution et bruit suivent le même rythme négatif. Les risques d'asphyxies du système des transports sont patents. La gouvernance du Grand Genève et la participation de la société civile sont en chantier.

Le CLE et la CEST tirent la sonnette d'alarme, sans mesures fortes en matière de circulation, le Grand Genève va droit dans le mur !

Les remèdes sont connus, mais coûteux ou politiquement difficiles comme la maîtrise du développement économique genevois exogène ou le développement des alternatives aux déplacements individuels motorisés. Les relations ferroviaires avec la France, indispensables, sont renvoyées aux calendes grecques..

La volonté politique s'étioule, le canton de Genève change ses priorités en misant sur le *tout sécuritaire* qui monopolise des moyens financiers importants comme pour la nouvelle prison et autres centres de détention.

L'enjeu pour le Grand Genève peut être résumé assez simplement: fuite en avant ou maîtrise dans l'esprit du développement durable. Le choix ne pourra pas être repoussé plus longtemps.

Dans le texte qui suit, un nombre important de paragraphes ont pu être repris tels quels de notre Livre vert 2 de mars 2012, les conditions n'ayant malheureusement pas évolué.

5.1. Création d'un "Fonds transfrontalier d'équipements"

La CEST et le CLE sont favorables à la d'un "Fonds transfrontalier d'équipements" – accords de Nantua de juin 2012 prévoyant une participation de Genève de 240 millions de francs sur 10 ans – à la condition qu'il soit consacré aux infrastructures de transports publics et à la mobilité douce. Voir aussi 5.11 P+R transfrontaliers

Charges d'exploitation

Un système de mutualisation – de péréquation – des frais d'exploitation devra être trouvé entre les différents territoires, par exemple dans la future «communauté de transports régionale». Voir 5.8 ci-après

5.2. Mobilité douce (MD) et écomobilité

5.2.1. Rappelons que la mobilité douce comprend la marche, le cyclisme, la randonnée pédestre et la pratique des nouvelles formes de mobilité (NFM) telles la trottinette, la planche ou le patin à roulettes.

La distinction ne paraît toujours pas faite dans le PA2 entre les déplacements à pied et à vélo quotidiens et la randonnée pédestre et cycliste.

Si la partie vélo de la MD paraît relativement prise en compte, les déplacements piétons quotidiens paraissent pas suffisamment pris en compte⁵.

Il manque l'idée de coordonner les plans piétons de responsabilité communales au sein du Grand Genève.

Les mesures en faveur de la mobilité douce ne doivent pas être que constructives.

Demande :

le plan directeur de la mobilité douce adopté pour le canton de Genève doit être étendue au Grand Genève

Propositions déjà formulées

Voir le Livre vert 2

Le CLE et la CEST demandent – à nouveau – de reprendre l'idée développée dans le cadre du PAV (projet Praille - Acacias - Vernets) de prévoir des mailles de 100m pour les piétons et de 300m pour les cyclistes, dans les parties urbanisées de l'agglomération FVG.

Le lien avec la sécurité des déplacements manque.

5.2.2. Écomobilité innovante

Si on relève de nombreuses mesures en matière de transports publics, parfois coûteuses, il manque des propositions en faveur de l'écomobilité innovante, souvent relativement peu coûteuses. Par exemple,

- Le [covoiturage](#) à l'échelle du Grand Genève
- « P+R spontanés ou organisés » sur les routes/autoroutes d'accès au centre pour permettre le co-voiturage
- L'[autopartage](#)
- L'encouragement des [vélos à assistance électrique \(VAE\)](#),
- Les réseaux de [vélos en libre service](#) (nous préconisons de reprendre sur l'agglomération le système biennois Vélospot, il est plus proche de nos besoins que celui de Paris !)
- Etc.

L'addition de toutes ces propositions n'est pas négligeable. Or, et c'est un réel problème, personne ne paraît s'en préoccuper. La Ville de Genève ne peut, ne doit pas assumer seule la promotion de ce type d'écomobilité pour toute l'agglomération.

Voir aussi «intermodalité» 5.10.6



Rappel des propositions précédentes

Le PA2 ne fait pas de propositions innovantes en matière de mobilité.

Tram-train et/ou tram rapide:

Le refus du PA2 d'envisager des solutions transitoires entre le réseau de trams, bientôt saturé, et le développement ferroviaire qui pourrait se faire après l'horizon 2030 est frappant.

Les idées de tram-trains ou de tram rapide⁹ entre St Julien et Bachet ou Pont-Rouge, par exemple sont écartées d'un revers de la main.

Pas de propositions sérieuses de réseau tram à l'horizon 2030

Pas de proposition de liaisons avec le Sud-Léman et le Sillon alpin

5.3. Réseau de trams

Nous avons déjà dit avec insistance que la concentration des axes forts trams sur l'hyper-centre-ville (Cornavin – Plainpalais – Bel-Air – Rive) conduira inéluctablement à un engorgement marqué du centre-ville : les prémices de cet engorgement peuvent déjà être constatées à Bel-Air depuis la mise en service du tram Bernex – comment imaginer ce qu'il en sera dans quelques années avec les futures extensions sur France du réseau tram? Il faut cesser d'inciter un trop grand nombre d'usagers à transiter par l'hypercentre.

Il faut au contraire relier les PACA – centres régionaux – entre eux sans passer par le centre ou alors on renonce au concept d'un Projet d'Agglo multi-polaire.

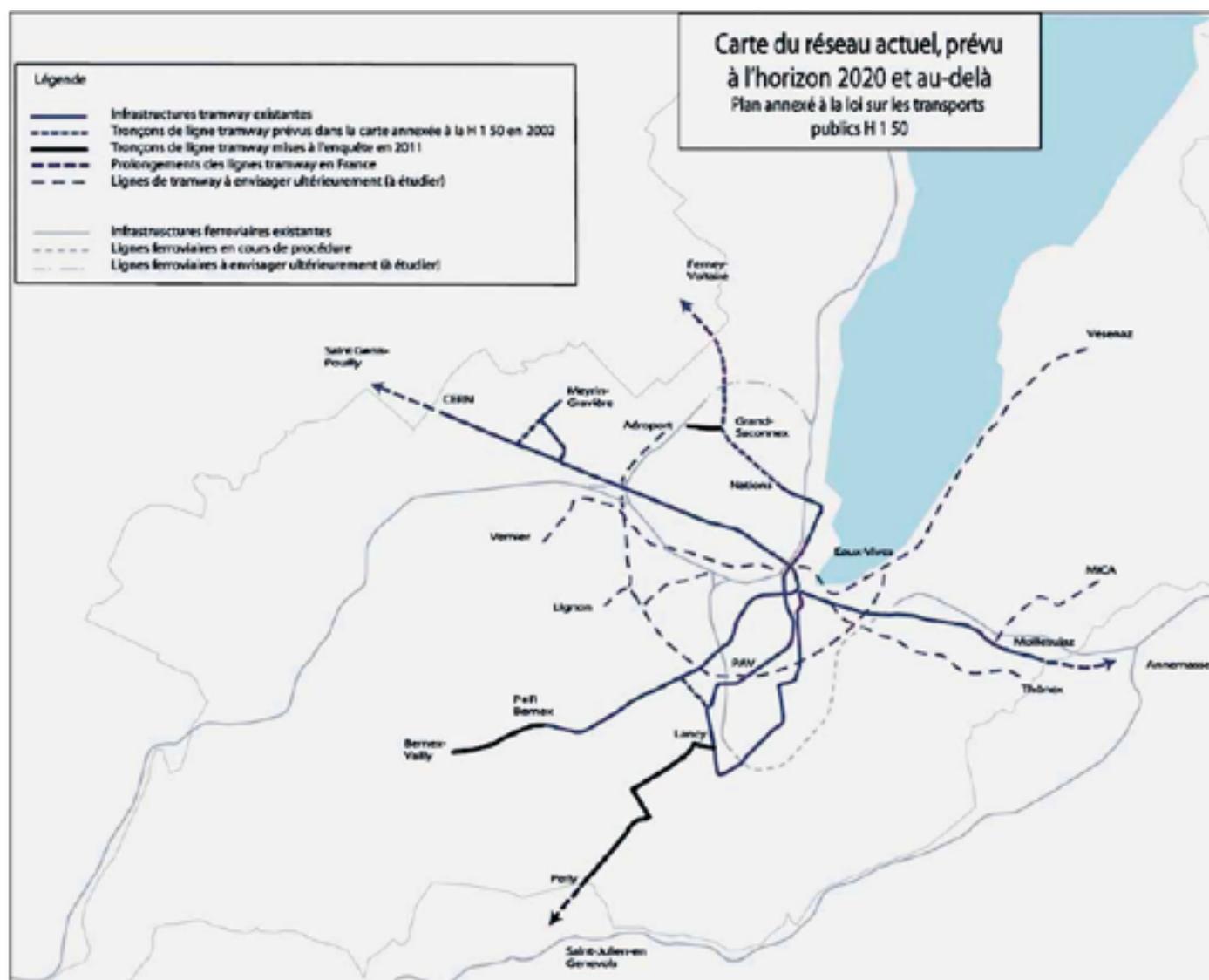
Tous les projets depuis 2006 ne comportaient pas de lignes tangentielles comme si les responsables de la mobilité n'avaient pas intégré la notion de centres régionaux.

Les divers prolongements transfrontaliers des lignes de tram – que nous soutenons pleinement – ajouteront une pression ingérable et intolérable sur les pôles de Cornavin, Bel-Air et Rive.

Le 5 octobre 2011, le Conseil d'État genevois annonçait la [mise à l'enquête publique du réseau des transports publics](#) à l'horizon 2020 et après. Le plan – reproduit ci-dessous – sera annexé à la loi sur les transports publics H 1.50.

Le Plan directeur cantonal genevois (PDcan Genève 2030) n'en tient que partiellement compte, comme si l'administration et le politique conduisait chacun leur agenda propre.

Le Projet d'Agglo n'avait à fin 2013 toujours pas intégré cette donnée capitale et indiquait encore sur ses planches des lignes de bus en lieu et place du tram!



Suivi du *Livre vert 2*

Sur la plan ci-dessus on distingue nettement la **ceinture tram** que nous demandons depuis plus de 5 ans, des lignes nouvelles en traitillés vers Vézenaz, Thônex, MICA, Le Lignon et Vernier, avec un passage du tram par le Pont du Mont-Blanc. >Les lignes transfrontalières sont marquées par des flèches (St Genis, Ferney, Annemasse)

5.3.1. Ceinture tram (moyen - long terme)

Nous insistons avec force pour que la priorité soit mise sur une liaison de type 'ceinture urbaine' forte et performante (tram en site propre intégral ou protégé), selon un tracé, à préciser, entre l'Aéroport et la Rive Gauche par Blandonnet, Châtelaine/Lignon, Pont Butin, Lancy – PAV – Eaux-Vives. Cette liaison pourrait être mise en place par étapes, l'étape prioritaire étant alors Aéroport – Esserts, voire Aéroport – PAV (Etoile). Les études pour cette liaison doivent donc être entreprises sans délai, et la réalisation peut se faire par étape; la première le plus rapidement possible. Voir également 5.2.2 ci-dessous.

Les autres axes forts – repris dans le plan ci-dessus – devront être planifiés et réalisés en fonction des diverses urbanisations prévues, et de l'accroissement de la demande. Ainsi, l'axe Cornavin – Châtelaine – Vernier sera sans doute nécessaire à relativement court terme pour soulager le tram sur l'axe Meyrin/CERN qui montre déjà des signes de saturation. Sa planification est donc aussi requise sans délai.

Le réseau tram à l'horizon 2030 était totalement irréaliste. La mise à l'enquête du réseau 2020 et après aurait dû être une «petite» révolution pour les techniciens et mandataires du Projet d'Agglo qui restaient bloqués sur le réseau 2011-16.

Or nous ne voyons pas la concrétisation de cette volonté politique, qui malheureusement s'étirole....

5.3.2. Lignes tangentielles trams (et bus)

Rappel de nos propositions du Livre vert 1 et Livre vert 2:

A court terme, les liaisons les plus évidentes sont :

- a. ligne tangentielle tram Bachet-Étoile-Jonction (voir extrait Résolution 566 ci-après)
- b. ligne tangentielle tram entre le Petit et le Grand-Lancy.
- c. ligne tangentielle bus entre St Julien – Bernex-est – Satigny et Aéroport

Rappelons que le Grand-Conseil genevois a déjà pris position

a) par l'intermédiaire de sa *résolution 566*, en lien avec le PAV.

Demande du Grand-Conseil au Conseil d'État :

(...)

Renforcement des transports notamment par l'étude de l'implantation d'une desserte structurante de transports publics urbains en site propre ou réservé suivant principalement l'axe longitudinal du périmètre (axe Arve-Route de Saint-Julien) ».

A noter que le projet de réseau 2020 ne comprend pas cette liaison liée au PAV.

b) en inscrivant en 2004 la liaison Petit et Grand-Lancy dans le plan du réseau des transports publics (*loi sur le réseau des transports publics H1.50*).

Le Conseil d'État vient d'étendre cette notion avec sa [proposition d'octobre 2011](#) déjà mentionnée

c) les propositions de liaisons tangentielles par bus annoncées sont au mieux des liaisons interquartiers réduites, mais pas de véritables liaisons tangentielles.

En d'autres mots, l'opérateur de transport attend l'urbanisation dense qui attend l'opérateur de transport. Il manquait un projet ambitieux urbanisation-transport de la couronne de Genève, faite de bric et de broc et que rien ne promettait d'améliorer.

La principale critique faite au PA1 était le manque de propositions en termes de mobilité pour faire fonctionner une agglo multipolaire.

Le PA2 devait apporter une réponse à cette critique et ne plus, encore et toujours, renforcer une agglomération multi-linéaire, plutôt que multipolaire, en intégrant notamment le projet de réseau TC2020.

Nous n'allons malheureusement pas dans cette direction

5.3.3. Autres lignes de tram

Tram de St Julien

Nous regrettons vivement que **la branche Plan-les-Ouates soit abandonnée, elle avait fait l'unanimité lors des réunions de PACA. Nous demandons que sa réalisation soit réservée.**

Pont du Mont-Blanc

Pour soulager la pression sur la place Bel-Air nous demandons que le tram passe rapidement **sur le Pont du Mont-Blanc**. Du point de vue de la circulation, cela devrait être possible sans problème majeur, le nombre de véhicules ayant diminué fortement sur cet axe ces dernières années -20'000 véhicules/jours.

Propositions déjà formulées

Lignes de tram à étudier.

Ces propositions étaient partiellement reprises dans le projet de réseau 2020, mais aujourd'hui repoussées de manière indéfinie.

Chêne-Bourg – Communaux d'Ambilly – Gare d'Annemasse (GE-74)

Plainpalais – Rive (GE)

Rive – Vésenaz – La Pallanterie (direction Veigy) (GE-74)

liaisons tangentielles, indispensables au bon fonctionnement du réseau»

- entre le Petit et Grand-Lancy,*
- entre le Bachet-de-Pesay et la Jonction,*
- entre St Julien et Meyrin via Bernex et Satigny (autobus).*

Le CLE et la CEST demandent à nouveau

d'inclure le réseau des transports publics 2020 et après

- o dans le Plan directeur cantonal (PDCan Genève 2030), qui devra être adapté**
- o dans le Projet d'Agglo**

de réserver la possibilité de faire passer une branche du tram de St Julien par la route de St Julien et Plan-Les-Ouates.

de prévoir, rapidement le passage du tram sur le pont du Mont-Blanc

5.4. Réseau ferroviaire

5.4.1. Liaisons ferroviaires (rappel de nos positions)

Le schéma de desserte TP à échelle de l'agglo entière, étape 2 montre le Barreau Sud et celui vers St-Genis et Gex, situés à un horizon '2030 plus'. On ne voit pas ces barreaux sur d'autres documents (report indéterminé dans le temps !!).

Nous demandons que la priorité de l'ensemble de ces aménagements d'infrastructures soit relevée, de manière à ce qu'ils puissent être construits le plus rapidement possible et ainsi contribuer au développement nécessaire du réseau RER.

Il n'est en effet pas admissible que les éléments Barreau Sud et Barreau St-Genis, ainsi que la réhabilitation de la ligne du Pied du Jura, en tous cas entre St-Genis et Gex, soient reportés à un horizon post-2030 : bien avant cette échéance l'agglomération aura étouffé sous le trafic routier causé par l'insuffisance d'axes lourds de transports publics. Au besoin, des mécanismes de pré-financement devront être mis sur pied.

Le barreau Sud – dont les plans devraient autoriser son extension vers Neydens (Vitam-parc) – permettra des circulations en provenance et à destination de St-Julien, Valleiry, et même Bellegarde qui sera alors efficacement reliée à la région Genève-Sud, ce qui permettra aussi de réduire la pression sur la seule ligne Genève – La Plaine – Bellegarde.

Le flux de circulation correspondant à cet axe de la porte sud de Genève est celui qui utilise le moins le transport collectif étant démuné de moyens et aussi celui qui est le plus susceptible de croître vu les poids des populations sur

Suivi du *Livre vert 2*

cet axe vers Annecy. Il est donc indispensable que ce barreau sud soit envisagé très rapidement dans une vision stratégique à moyen et long terme.

Genève-Sud est bien le parent pauvre de l'agglomération en matière de transports publics, l'offre est essentiellement axée sur l'autoroute. Ce n'est pas viable à moyen et long terme. Des mesures correctives doivent être prises étant donné le développement prévu dans le Genevois et dans la Plaine de l'Aire, sans compter l'axe d'Annecy.

Le barreau de St-Genis et la réhabilitation de la portion St-Genis – Gex de la ligne du Pied du Jura reliera le pied du Jura au centre de l'agglomération par un axe fort. Cet axe fort est complémentaire au prolongement du tram jusqu'à St-Genis, qui a une vocation de desserte locale fine, tout comme le Barreau Sud est complémentaire au tram St-Julien. (Il faut faire ressortir cet aspect de complémentarité, qui est souvent peu ou pas compris).

Les propositions de liaisons vers le Pied du Salève et la boucle de l'Aéroport vers Cornavin sont de bonnes solutions, mais des propositions doivent être faites pour que les réalisations commencent avant 2030. Avance de fonds. La priorité donnée à la liaison de l'aéroport renforce un secteur déjà fortement développé au détriment de Genève-Sud entièrement dédié aux déplacements individuels motorisés.

La distinction entre les différents types de liaisons ferroviaires (RER, TER, interregio etc) nous paraît pertinente.

Raccourci ou *shunt* d'Evire

Rappelons le projet de raccourcir le trajet Annemasse - Annecy par *le shunt d'Evire* court-circuitant la gare de la Roche-sur-Foron.

Rappel de nos positions

Le CLE et la CEST demandent

- *que des avances de financement du Canton de Genève soient faites pour permettre l'étude de ces diverses liaisons ferroviaires.*
- *que les études – indispensable –soient toutes effectuées sans délai pour éviter que si un projet était repoussé l'on se retrouve sans alternative. Les priorités entre les diverses liaisons doivent encore être discutées.*
- *que le barreau sud soit considéré comme prioritaire*
- *que les barreaux nord et sud soient intégrés dans le projet de loi genevois HI.50*

La majeure partie du financement des ouvrages devrait être incluse dans les futurs contrats de prestations des CFF, seule une petite partie devrait être incluse dans le fonds d'infrastructure des projets d'agglomération.

A noter que la question d'augmenter le financement des transports publics au plan suisse a été posée au Peuple, en 2014, le calendrier pourrait donc s'accélérer...

5.5. Réseau tram - train transfrontalier

Voir notre prise de position en annexe dans le cadre de la consultation publique sur la répartition des fonds d'infrastructure du PA2.

5.4. Liaisons interrégionales et internationales

L'Agglo doit être plus active dans ce domaine

5.4.1. Sud-Léman

Le lien avec la future liaison vers le Sud - Léman doit être précisé. L'Agglo doit être un partenaire actif et ne pas laisser le poids de la réhabilitation de la ligne au Valais et à la Région Rhône-Alpes.

La revitalisation de la ligne du «Tonkin» par la Région Rhône-Alpes se précise en effet. Les coûts des travaux et des frais d'exploitation sont connus. Le CEVA est pris en compte.

5.5.2 Sillon alpin

La liaison ferroviaire avec le Sillon alpin, dont font partie les principales villes entre Genève et Valence doit être pris en compte.

5.5.3. Liaisons vers Turin, Bruxelles, Londres

La liaison directe Genève - Bruxelles a été supprimée alors qu'elle était rentable.

Elle doit être remise en service, elle ouvre la porte à une liaison vers Londres.

Rappel

Le CLE et la CEST demandent que le Grand Genève, et le Conseil du Léman soient moins passifs et se battent pour activer et/ou réactiver les liaisons interrégionales et internationales

5.7. Communauté de transports

L'harmonisation des réseaux et types de transports dans la région laisse à désirer. Trains (CFF, SNCF, NstCM), réseaux de tram-bus urbains, bus départementaux, TER bus et trains régionaux. La communauté tarifaire existante partielle ne doit être qu'une première étape

Rappel

Le CLE et la CEST demandent la création d'une *communauté de transports* à l'échelle du Grand Genève

5.8. Trafic marchandise

Voir le Livre de vert 2.

5.9. Transports individuels motorisé (TIM)

Nous proposons l'instauration d'un **moratoire routier de 15 ans** pour le Grand Genève, sauf exceptions négociées.

5.9.1 Routes à Genève

Nous constatons que le projet de barreau-Nord à Bernex de 26 millions de francs serait soutenu à 40% par la Confédération en priorité A

Ce tronçon controversé pose problème. En effet, il ferait plus que doubler la charge de des véhicules motorisés dans le secteur de Bernex, qui passerait de 20'000 v/j à 45'000 v/j.

L'aspect négatif est accentué par la volonté de passer la route de Chancy de 2 à 4 voies. Cet axe est parallèle au projet de barreau nord, il est inclus dans le prolongement du tram de Bernex, du projet d'agglomération 1 PA1. Ce projet va à l'encontre de la philosophie des projets d'agglomération de ne pas axer un développement sur la voiture !

De plus, ce tronçon n'a pas de raison d'être en priorité A car il dépend de l'élargissement de l'autoroute de contournement avec la construction de nouveaux tunnels. Ce n'est pas pour demain.

Le CLE et la CEST demandent que le projet de barreau nord de Bernex soit financé localement par le canton de Genève, ou par un autre biais que le Fonds d'infrastructures pour les agglomérations.

5.9.2. Routes en Haute Savoie et dans l'Ain

La priorité financière doit être donnée au développement des transports publics. Nous sommes très fermement opposés à tout financement éventuel du Grand Genève en faveur de ces routes.

Rappel des propositions précédentes

Le PA2 ne fait pas de propositions innovantes en matière de mobilité.

Tram-train et/ou tram rapide

Le refus du PA2 d'envisager des solutions transitoires entre le réseau de trams, bientôt saturé, et le développement ferroviaire qui pourrait se faire après l'horizon 2030 est frappant.

Les idées de tram-trains ou de tram rapide⁹ entre St Julien et Bachet ou Pont-Rouge, par exemple sont écartés d'un revers de la main.

Pas de propositions sérieuses de réseau tram à l'horizon 2030

Pas de proposition de liaisons avec le Sud-Léman et le Sillon alpin

5.9.3 Transchablaisienne

La décision du ministre des transports Francis Cuvilliers de décembre 2013 de donner son feu vert à l'autoroute transchablaisienne est incohérente avec les décisions précédentes et donne un très mauvais message.



Ci-dessus la 2 fois 2-voies actuelle croise le CEVA, à Machilly !

Elle ne tient pas compte des investissements considérables engagés avec le CEVA – près de 2 milliards de francs – pour offrir une desserte transports publics sur la rive gauche du Grand Genève, et donc du Chablais. Ironie du sort, le tracé de la Transchablaisienne longe la voie ferroviaire Genève - Évian.

Pour plus de détails, liens et téléchargements : [Voir le site du CLE](#)

Rappelons:

1. la [décision du Conseil d'état \(français\) du 28 mars 1997](#) qui annulait la déclaration d'utilité publique, le volume de circulation prévue étant insuffisant pour justifier une autoroute et insuffisance d'intérêt public
2. la commission nationale «mobilité 21» rejette clairement dans son rapport de juin 2013 adressé au ministre Francis Cuvilliers le projet d'autoroute

Extrait du texte de la Commission Mobilité 21:

(...) Les éléments dont la commission a disposé pour se forger une opinion sur l'urgence de réalisation du projet ne permettent pas de faire ressortir que le projet constitue pour le système de transport une priorité à ce stade. La commission relève en outre que le projet est controversé quand à son intérêt et ses enjeux.

Dans ce contexte, la commission classe le projet dans la catégorie des projets plus lointains. Elle recommande d'examiner les travaux de modernisation qui pourraient être entrepris sur les axes existants pour faciliter les conditions de circulation.

Décision du ministre :

fin décembre 2013, le ministre des Transports s'est déclaré favorable à l'arrivée d'une société privée. Concrètement, les travaux seront donc confiés à un concessionnaire. En contrepartie, un péage sera installé pour financer et rentabiliser la nouvelle portion de 15 km entre Machilly et Thonon. Le tarif devrait tourner aux alentours de deux euros.

Le chantier qui devrait être lancé d'ici quelques mois s'appuiera sur la déclaration d'utilité publique qui avait déjà validé le tracé de la route, mais une nouvelle DUP devra cependant être prise concernant le principe du péage. Le département versera pour sa part une subvention d'équilibre au départ du chantier.

La CEST et le CLE déplore cette décision.

En effet, il est à craindre que cette option, si elle devait se concrétiser, soit très lourde de conséquence, avec un étalement urbain supplémentaire et mitage du territoire dans le Chablais.

Le CLE et la CEST sont favorables à des aménagements ponctuels

Sur image ci-contre, extraite du Schéma de coordination des transports du Conseil du Léman, on constate que **la fuite en avant** continue avec le projet d'autoroute en direction de St Gingolph.



5.10. Mobilité et sécurité durables

Il est incompréhensible d'un point de vue éthique que les points noirs dangereux et identifiés comme tels, où des accidents mortels ou très graves surviennent chaque année, ne soient toujours pas assainis et que rien ne soit même prévu à ce sujet. Ce point constitue une grave lacune du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La CEST et le CLE réitèrent leur demande

- *que l'établissement d'un plan de réduction du trafic automobile, reconnu comme stratégie intégrée au projet d'agglomération, fasse l'objet d'une série de mesures concrètes;*
- *que le contrôle de l'offre en matière de routes et de stationnement soit traduit par des mesures concrètes;*
- *que la santé publique ne soit pas seulement considérée sous l'angle des 'points noirs' du réseau à éliminer mais qu'elle fasse l'objet d'un plan général qui intègre la sécurité routière*

Rappel

- En France voisine, reprise des ZAPA (Zones d'Action Prioritaires pour l'Air) issues de la loi Grenelles II, pour le Genevois français
- En Suisse, relancer l'introduction de « zones environnementales » (accès restreint aux véhicules polluants).

Propositions déjà formulées

- *Etablir un plan de réduction de la circulation automobile*
- *Contrôler l'offre en matière de routes et de places de parking*
- *Introduire un péage urbain si les objectifs ne sont pas atteints*
- *Prise en compte de la sécurité routière dans tous les projets de mobilité, p.ex. dans le cadre d'une étude d'impact sur la santé*
- *Assainissement des points noirs routiers*
- *Le respect des normes OPAir et OPB (en Suisse), avec des objectifs chiffrés et contraignants*
- *Coordination régionale*
- *Développer les échanges véhicules privés – transports collectifs (P+R), le plus en amont possible des centres urbains*
- *Développer les échanges vélos – transports collectifs aux arrêts des transports publics (trains, trams et bus)*
- *Intégrer la mobilité douce dans tous les projets de transport*
- *Coordonner les plans piétons et cyclistes existants de la région (cantons, départements et communes), en particulier les plans ayant une importance supra communale*
- *Valoriser les gares de CEVA grâce à la mobilité douce et aux P+B*
- *Rendre obligatoire un Plan de déplacements d'entreprise (PDE) dans les entreprises de plus de 50 personnes et dans l'administration (PDA)*

5.11. P+ R transfrontaliers

La CEST et le CLE soutiennent [le projet de 5 P+R d'intérêt transfrontalier](#) prévus côté français de la frontière co-financés par des fonds suisses.

5.12. Commission des déplacements du CRFG (Comité régional franc-genevois)

La CEST et le CLE déplorent le manque de sérieux de cette commission qui se réunit 90 minutes, une seule fois par année pour discuter des questions de mobilité dans le Grand Genève. Les comptes-rendus sont envoyés une année après la réunion ! Aucun suivi n'est assuré.

La commission n'a toujours pas de tableau de bord, contrairement aux autres commissions.





Office fédéral du développement territorial ARE
CH-3003 Berne

Genève, le 26 octobre 2013

Consultation sur la répartition des fonds fédéraux pour les fonds d'agglomération

Madame, Monsieur,

Le CLE et la CEST souhaitent faire part de leur point de vue dans le cadre de la consultation fédérale sur la répartition des fonds des projets d'agglomération.

En particulier pour le **Grand-Genève**.

Le CLE et la CEST sont des coordinations d'associations actives depuis plus de 25 ans dans le Grand-Genève, le rayon d'action du CLE s'étend également au bassin lémanique. Voir nos deux sites pour plus de détails:

- www.coordination-transfrontaliere.org
- www.cle.li

Nous basons notre prise de position sur

- les documents de la consultation en ligne
- les documents qui accompagnent la charte du Grand-Genève de juin 2012
- le plan directeur genevois, adopté en septembre 2013
- les documents de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST)

Généralités sur l'urbanisation, la mobilité et les infrastructures dans le Grand-Genève

L'attractivité du Grand-Genève avec son dynamisme économique – à la fois un facteur de richesse et de problèmes – présente un visage contrasté.

Une société à deux vitesses se met en place.

- du point de vue *social* avec une accentuation des inégalités, des deux côtés de la frontière
- du point de vue du *logement* avec des Suisses qui ne construisent pas assez et des Français qui, souvent, en construisent trop. Les chiffres 2005 - 2010¹ montrent que Genève atteint difficilement le 60% de la cible prévue, alors que la partie française du Grand Genève dépasse très nettement sa cible. En 2010, plus du double.
- du point de vue *démographique*, avec une augmentation plus forte dans la partie française du Grand Genève qui accentue encore le déséquilibre existant. Une part importante des nouveaux habitants –

Suivi du *Livre vert 2*

- 350'000 sont prévus² dans le Grand Genève d'ici 2040 – s'installeront en effet dans la partie française de l'agglomération
- du point de vue de la *mobilité* et des transports on doit constater que la part modale des transports publics français du Grand Genève peine à décoller. En effet, les progrès sont rapidement annulés par l'augmentation de la démographie
- du point de vue des *emplois*, la création est nettement plus importante que prévue à Genève et moins forte dans la partie française du Grand Genève. 300'000 personnes exercent une activité professionnelle à Genève, 27% viennent de France et 10% du reste de la Suisse.
- du point de vue *environnementale et de santé publique* avec une augmentation du bruit routier et des particules fines.
- du point de vue politique, avec des tensions qui se sont reflétées lors des élections récentes

La réponse est connue : des transports publics transfrontaliers performants

Ces différents facteurs (logements, démographie, emplois, mobilité) accentuent le déséquilibre et rendent la situation sur le terrain de plus en plus difficile pour les usagers³. La congestion automobile augmente – avec la pollution qui lui est liée. Les transports publics sont saturés ou en voie de l'être aux heures de pointe, qui s'allongent chaque année.

La (re)mise en place, par ailleurs très réjouissante d'un réseau de trams – avec un soutien fédéral apprécié – et la forte augmentation de la fréquentation des transports publics permet uniquement d'absorber une partie de l'augmentation de la mobilité.

La réponse est connue, pour améliorer la situation – et pas seulement pour la contenir – et le transfert modal, **il faut changer d'échelle et passer aux transports ferroviaires**. On en est loin, les projets ferroviaires transfrontaliers sont repoussés à 2030 voire 2040, au mieux.

Les modestes projets ferroviaires rejetés par le préavis fédéral – contenus dans l'annexe 1 – sont une première étape indispensable pour permettre au futur RER franco-valdo-genevois d'être performant, y compris sur territoire suisse et répondre, même si partiellement à la saturation des réseaux routiers et de transports publics. **Ils constituent une mise à niveau nécessaire du futur réseau express régional.**

La CEST et le CLE considèrent que la Suisse, et notamment la Confédération via les fonds d'infrastructures pour les agglomérations, a un rôle à jouer.

Il est capital que l'investissement de près de 2 milliards de francs dans le CEVA soit valorisé.

* * * *

Globalement, nous accueillons favorablement le projet de répartition des fonds fédéraux pour le Grand Genève, avec toutefois des réserves très importantes. Les manquements du projet risquent en effet de mettre en péril le volet mobilité du Grand Genève.

Demandes de la CEST et du CLE

Projets de chemin de fer (annexe 1)

Nous constatons que les projets d'amélioration et d'optimisation ont été retenus en priorité A à Satigny (GE), Coppet (VD) et Zimeisa pour un total de 22,2 millions de francs.

Suivi du *Livre vert 2*

D'autres sont retenus en priorité B à Versoix (GE), Rolle (VD) et Gland (VD) pour environ 16.5 millions de francs. Ils concernent la partie suisse du RER franco-valdo-genevois (RER FVG).

Ces propositions correspondent à des améliorations indispensables pour le futur RE franco-valdo-genevois. **Or, nous constatons avec un vif regret qu'aucune proposition d'amélioration de la partie française du RER FVG n'a pas été retenue.**

C'est d'autant plus regrettable que les goulets d'étranglement du Grand Genève les plus complexes se trouvent en liaison avec la partie française de l'agglomération. La part modale transports publics des franchissements de la frontière varie entre 3 et 15%. 30% pour le couloir vers la Suisse.

L'ouverture du CEVA (liaison entre les réseaux suisses et français entre Eaux-Vives et Annemasse) en 2016 - 17 devrait permettre de renverser la tendance au *tout à la voiture*.

Or, pour atteindre cet objectif la partie française du RER FVG doit impérativement être mise à niveau, c'est l'esprit des demandes du Grand Genève.

Allongements de quais, modernisation, mise à nouveau à niveau, augmentation de la capacité

Soit les fiches :

1. 10.10 : Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gare d'Annemasse
2. 10.12 : Requalification de l'espace public sur espace gare d'Annemasse
3. 13.11 : Allongement des quais Genève-La Plaine (GE) et modernisation des installations
4. 14.8 : Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Saint Julien en Genevois et Valleiry
5. 15.4 : Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et La Roche - phase 1 : point de croisement entre Reignier et La Roche sur Foron et aménagement des courbes entre Reignier et la Roche
6. 15.10 Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Reignier, La Roche sur Foron, Saint Pierre en Faucigny et Bonneville
7. 15.11 Aménagement de l'interface et du pôle multimodal de la gare de la Roche sur Foron
8. 16.19 Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Machilly, Bons en Chablais, Perrignier et Thonon les Bains
9. 37.13 Création d'une interface multimodale à la gare de Thonon

Le CLE et la CEST demandent que ces neuf propositions soient réintroduites dans le projet d'agglomération du Grand Genève soumis aux Chambres fédérales.

Projets de routes (annexe 3)

Nous constatons que le projet de barreau-Nord à Bernex de 26 millions de francs serait soutenu à 40% par la Confédération en priorité A

Ce tronçon controversé pose problème. En effet, il ferait plus que doubler la charge de véhicules motorisés dans le secteur de Bernex, qui passerait de 20'000 v/j à 45'000 v/j.

L'aspect négatif est accentué par la volonté de passer la route de Chancy de 2 à 4 voies Cet axe est parallèle au projet de barreau nord, il est inclus dans le prolongement du tram de Bernex, du projet d'agglomération 1 PA1. Ce projet va à l'encontre de la philosophie des projets d'agglomération de ne pas axer un développement sur la voiture !

De plus, ce tronçon n'a pas de raison d'être en priorité A car il dépend de l'élargissement de l'autoroute de contournement avec la construction de nouveaux tunnels. Ce n'est pas pour demain.

Le CLE et la CEST demandent que le projet de barreau nord de Bernex soit financé localement par le canton de Genève, ou par un autre biais que le Fonds d'infrastructures pour les agglomérations.

Projet de tram (annexe 15):

Nous avons bien noté les projets de trams

- Genève - St Julien en priorité A
- Nations - Ferney-Voltaire en priorité B
- Grand Saconnex - aéroport en priorité B

Les projets de tram suivants n'ont pas été retenus

- Cern - St Genis
 - Prolongement du tram d'Annemasse vers le Perrier
 - Réaménagement de la place de Moillesullaz en lien avec le projet de tram (projet transfrontalier Ge-74)
- Il est à noter qu'une urbanisation extrêmement importante est prévue autour du rond-point de France, à **St Genis**: via la construction d'un second site du lycée de Ferney-Voltaire, d'un centre nautique, d'une maison de santé pluridisciplinaire, de logements sociaux, d'un grand P+R etc.

Ce secteur de St Genis est appelé à devenir un important centre intermodal. Une coupure entre le CERN, terminus du tram, et la future interface intermodale de St Genis serait regrettable.

Le CLE et la CEST demandent que ces trois propositions soient réintroduites dans le projet d'agglomération du Grand Genève.

En espérant que nos demandes – vitales pour le devenir du Grand Genève – soient retenues, nous vous adressons, Madame, Monsieur nos salutations les meilleures

Pour la CEST et le CLE

Alain Rouiller, président du CLE



Adresse de contact pour ce dossier :

CLE - CEST

p.o. SIT

16, rue des Chaudronniers

1204 Genève

Courriel : CEST@coordination-transfrontaliere.org